



**CONGRÈS NATIONAL
PERPIGNAN 2009**

POUR PRÉPARER LE CONGRÈS

Vous avez reçu avec la dernière *US* le cahier de rapports préparatoires au congrès national, organisés autour de quatre thèmes.

Vous trouverez dans ce second cahier, des **compléments aux rapports** qui peuvent permettre d'éclairer une discussion sur un des sujets des prérapports.

Ont été également réunies les premières **contributions** aux débats.

Vous pouvez retrouver tous les textes (prérapports, compléments, contributions) sur www.snes.edu dans la rubrique consacrée au congrès.

Si vous souhaitez vous exprimer sur un sujet, n'hésitez pas à nous envoyer un texte par courriel université.syndicaliste@snes.edu ou par courrier :

US-SNES 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris CEDEX 13,

en respectant la limite de 2 500 signes pour une publication papier

(au-delà les contributions seront disponibles sur le site).

AVEC LE  MON MÉTIER A DU 

Pour éclairer les débats

THÈME 1

Aide aux élèves, soutien scolaire et aides aux devoirs	3
Fiche envoyée à Xavier Darcos en juin 2007	
Contenus pratiques : donner sens aux savoirs	4
Extraits des Congrès du Mans (2005) et Clermont (2007)	
Travail de recherche, interdisciplinarité, TPE, travail en équipe	5
Extraits des Congrès du Mans (2005) et Clermont (2007)	
L'orientation	5
Lycée : organisation de la voie générale	6
État des lieux et questions à débattre	
Que deviennent les bacheliers technologiques ?	7
État des lieux, extraits du Congrès de Clermont (2007)	
Classes préparatoires	7
Rappels des mandats des précédents Congrès	

THÈME 2

Livre Blanc sur l'avenir de la Fonction publique	8
Primes de fonctions et de résultats	8

THÈME 3

De l'énergie pour le XXI ^e siècle	9
Extraits de POUR (septembre 2008)	
Le RSA	9
Santé : le projet de loi HPST (hôpital, santé, territoire)	10
La pauvreté selon l'âge et le sexe	11
Tableau INSEE	
CNSA : quel droit universel ?	12

Contributions au débat

THÈME 1

Certifications : un véritable marché	13
Une seconde identique pour tous est-elle un gage de réussite et d'acquisition d'une culture commune	
Les élèves de la série ST2S un contre-exemple ?	13
La semestrialisation n'est pas une solution !	14
Vous avez dit semestrialisation ?	14
Organiser les enseignements en semestres ?	15
Refusons l'orientation active	15
Repenser les enseignements artistiques au lycée ?	16
Que dire des TPE ?	16
L'attestation du niveau A2 en Langues Vivantes au collège est une mascarade	
L'évaluation des LV est bradée !	17
L'autonomie : sous de beaux atours, une vraie offensive libérale	17

THÈME 2

Et toujours pas d'agrégation en sciences et techniques médico-sociales !	18
Mastérisation : où sont les acquis ?	18
Mission générale d'insertion	
Coordination pédagogique et ingénierie de formation	19
Pour ne pas être tou-te-s précaires, luttons pour la titularisation	19

THÈME 3

Pour toutes et tous, égalité des Droits !	20
Les retraités : des actifs d'un autre genre ?	20

THÈME 4

Revenir à l'action syndicale !	21
Parité : ne nous trompons pas de combat !	21
Un congrès tous les deux ans : une nécessité !	22
Syndicalisme des retraité(e)s	22
« Jeunes » et « vieux » retraités ?	23
Avec ce Pouvoir, le « dialogue social », c'est la confrontation de classe	23
Solidarité avec le peuple de Gaza	24
Conflit israélo-palestinien : pour une position équilibrée du SNES	24



Nous n'avons pas pu publier toutes les contributions reçues dans ce numéro. Nous nous en excusons auprès des auteurs. Leurs textes sont disponibles en ligne sur le site et seront publiés dans le cahier joint à L'US 678 du 21 février.

Aide aux élèves, soutien scolaire et aide aux devoirs

1. Fiche envoyée en Juin 2007 à X. Darcos qui synthétisait les mandats du SNES après les congrès du Mans (2005) et de Clermont (2007) sur cette question :

L'école doit permettre à tous les élèves de s'approprier des savoirs et savoir-faire exigeants et de construire, progressivement et de façon encadrée, leur autonomie afin de pouvoir s'insérer dans un monde de plus en plus complexe. C'est dans le cadre de l'école, et d'abord dans les cours, que les élèves doivent acquérir les outils et les méthodologies nécessaires à la réussite scolaire.

Le soutien scolaire

Le soutien scolaire marchand organisé par des officines privées s'est considérablement développé parce que le système éducatif ne remplit pas toutes ses missions. Cette externalisation n'est pas acceptable. S'appuyant sur la culpabilisation des familles, elle ouvre la porte à une école à plusieurs vitesses. Elle entretient l'illusion que la résolution de l'échec scolaire passe par l'individualisation à outrance et que la réussite ne peut dépendre que d'une aide extérieure, alors que dans le même temps les suppressions de postes d'enseignants sont massives au sein de l'Éducation nationale. Elle renforce les inégalités puisque seules les familles assujetties à l'impôt peuvent bénéficier de facilités de financement.

C'est d'abord et avant tout au quotidien dans la classe qu'il faut éviter les malentendus cognitifs parce que c'est là que se construisent les apprentissages. Prévenir et résoudre les difficultés suppose donc simultanément d'améliorer les conditions d'étude au sein de la classe (effectifs, dédoublements, travail en petits groupes) afin de varier les pratiques pédagogiques et de définir des contenus exigeants, accessibles et mobilisateurs.

Au-delà, chaque élève doit pouvoir trouver au sein de son établissement un cadre qui lui permet de mieux s'approprier les notions et concepts étudiés en classe et de s'entraîner.

Toutes ces activités doivent être enca-

drées par des enseignants car elles supposent de lever les malentendus éventuels en revenant sur ce qui a été fait en classe.

Le SNES demande la mise en place de dispositifs de soutien au sein de l'Éducation nationale. Ils pourraient être financés en partie par la suppression des déductions fiscales accordées aux familles qui ont recours aux services marchands de soutien scolaire.

Ces dispositifs doivent être pleinement intégrés dans le service des enseignants qui les prennent en charge.

Ils peuvent s'inspirer de l'aide individualisée, qui existe déjà en classe de seconde en maths et en français, et être élargis aux autres disciplines et aux autres niveaux.

Pour être efficace, le soutien scolaire doit être réalisé en groupes réduits, voire de manière individuelle à certains moments.

C'est aux équipes pédagogiques de déterminer la forme et les modalités du dispositif, en fonction des besoins des élèves.

L'aide aux devoirs

Les inégalités sociales se creusent aussi dans le cadre du travail personnel en dehors de la classe, qui a souvent été accru pour compenser la baisse des horaires élèves. Cette question cruciale a fait l'objet de peu d'études mais on sait que les résultats obtenus ne sont pas forcément proportionnels au temps consacré aux devoirs à la maison, notamment pour les élèves les plus éloignés de la culture scolaire.

Le contenu, la nature, la forme des devoirs et la manière dont ils sont donnés, doivent faire l'objet d'une réflexion beaucoup plus approfondie qui alimente la formation des enseignants dès l'IUFM. Cela permettrait de lever les codes, aujourd'hui trop souvent implicites du système éducatif.

C'est d'abord et avant tout en confortant les horaires d'enseignement et en développant les travaux en groupes que l'on donnera aux élèves les outils nécessaires pour réaliser efficacement le travail personnel qui leur est demandé dans le prolongement du cours.

Mais il faut parallèlement organiser des espaces et des temps d'accueil pour leur permettre de faire leurs devoirs au sein de l'établissement.

Au collège, les efforts doivent être concentrés en priorité sur la classe de Sixième, classe charnière dans laquelle la plupart des élèves découvrent en théorie le travail « à la maison ».

L'aide aux devoirs doit être assurée par des enseignants volontaires (études dirigées) ou par des étudiants surveillants recrutés en nombre suffisant (études surveillées).

Pour être pleinement efficaces, les dispositifs de soutien scolaire et d'aide aux devoirs doivent donner lieu à un échange collectif, ce qui suppose un temps de concertation intégré dans les services. En outre, le SNES soutient la demande de création d'un véritable service public de l'accompagnement à la scolarité, en complément de l'École et non en substitution aux missions exercées par ses personnels. Centrées sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, les actions de ce service public joueraient un rôle indéniable dans la lutte contre les inégalités scolaires.

2.1.6 Accompagnement éducatif

« L'accompagnement éducatif généralisé par Darcos à la rentrée 2008 fait planer dans le contexte actuel de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement et le devenir de certaines disciplines. Le volet faussement intitulé "aide aux devoirs et aux leçons" comprend en effet des activités (approfondissement disciplinaire, pratique de langues vivantes, ateliers scientifiques...) qui peuvent d'autant plus entrer en concurrence avec les enseignements que le quotidien de la classe se dégrade. [...] »



2.1.6. PPRE

« Les PPRE définis par les textes officiels stigmatisent les élèves en difficulté et induisent un découpage des apprentissages qui les enferme dans des micro-tâches qui ne font pas sens. »

2.2.2. Culture commune

« Elle doit permettre de comprendre les grands enjeux du monde contemporain grâce à des outils intellectuels construits sur des disciplines qui, au lycée, ne sont pas forcément les mêmes pour tous. Elle ne peut se résumer à "un socle de base" ou aux

2. Depuis notre Congrès de Clermont, un dispositif d'accompagnement éducatif s'est mis en place dans les collèges de l'éducation prioritaire, avant d'être étendu à l'ensemble des collèges

Annoncée comme une réponse à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours (les « orphelins de 16 heures »), cette mesure s'est appuyée à la fois sur la préoccupation des personnels de n'abandonner aucun jeune, sur la volonté de ne pas laisser se développer le

PPRE

Le ministère prône désormais comme seul moyen de remédiation la mise en place des PPRE par simple redéploiement des moyens. Leur début d'application a souvent abouti à des dysfonctionnements pénalisant les élèves (PPRE organisés sur les heures de cours, par exemple). Le SNES condamne la notion

soutien scolaire marchand et sur l'angoisse que peuvent ressentir les parents au sujet de la réussite de leur enfant. Mais cet accompagnement-là ne répond pas aux enjeux. Destiné aux seuls élèves volontaires, il amalgame sous l'étiquette « aide aux devoirs et aux leçons » des activités de nature très différentes, comme l'aide méthodologique ou l'approfondissement disciplinaire ou des moments d'apprentissage différents. Il risque de contribuer ainsi à creuser les inégalités entre les élèves. En outre, on constate déjà que des dispositifs d'aide aux élèves,

de contrat imposée par le ministère qui rend in fine l'élève et sa famille responsables de l'échec. Les PPRE risquent d'aboutir à écarter les élèves en difficulté de savoirs formateurs et exigeants et à les priver de différentes démarches donnant du sens à ces savoirs, en les cantonnant aux seuls exercices de mémorisation et de restitution dans

comme l'ATP en Sixième, ont parfois été transférés sur le temps non scolaire. De même la chorale glisse parfois dans le champ des activités culturelles. Dans le cadre d'une vision de l'école que X. Darcos a résumée en septembre dernier avec la formule « des savoirs bien ciblés et de l'accompagnement », la mise en place du socle commun et de l'accompagnement éducatif dans un contexte de suppressions massives de postes aggravent les risques de réduction du temps scolaire et d'externalisation de certaines disciplines.

quelques disciplines dites fondamentales. À la logique d'individualisation à outrance, voire de culpabilisation des élèves, nous opposons les vertus du « apprendre ensemble » dans la classe. Il est urgent et indispensable de prévenir les échecs de manière précoce et de trouver d'autres moyens de prendre en charge les élèves en difficultés.

Contenus, pratiques : donner sens aux savoirs

Culture commune
Nous rappelons ici nos mandats sur la culture commune, votés lors de nos congrès de 2005 et 2007. Ils complètent et éclairent les parties II-1.4 et II-2.2.2 du texte du prérapport.

Congrès du Mans

Notre réflexion sur les savoirs et savoir-faire que doivent acquérir tous les élèves, s'inscrit sur l'ensemble de la scolarité et ne s'arrête pas aux portes de la classe de Troisième.

Notre conception de la culture commune vise à la fois l'épanouissement personnel, des acquisitions cognitives exigeantes, l'insertion dans un monde commun de langages, de concepts, de valeurs et d'œuvres permettant l'élévation du niveau de formation du citoyen et du futur travailleur. Contrairement au « socle des indispensables », minimum sans garantie, essentiellement utilitaire, la culture commune part de l'idée que nous nous adressons à des jeunes en construction, il leur faut une culture large, ouverte, diversifiée, (intégrant au même titre des éléments de culture générale, technologique et

professionnelle), structurant les connaissances et permettant le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et de la créativité, la maîtrise des langages. Le suivi des divers aspects de l'activité des élèves hors la classe au sein des établissements scolaires participe aussi à la construction d'une culture commune. La culture commune consiste également à créer des valeurs partagées entre tous les membres de la société et à renforcer l'aspiration à l'égalité, par la construction d'une culture véritablement démocratique intégrant la diversité sociale, ce qui ne se résumerait pas à la simple transmission d'une culture dite « légitimée ». Elle ne doit pas non plus être hiérarchisée ni européocentrée. Elle doit permettre au contraire une réflexion autour de l'universalité des valeurs dans le respect de la culture de l'autre.

Congrès de Clermont

[...] que signifie l'expression « être cultivé » au XXI^e siècle et dans un monde qui a profondément changé ? Cela supposera de réformer les contenus d'en-

seignement, d'abandonner certaines notions mais aussi de faire entrer dans l'école des savoirs et des apprentissages nouveaux tout en remettant en cause la hiérarchisation des disciplines. La culture commune que nous revendiquons repose sur un enseignement qui prend en compte tous les champs de savoirs et leurs variétés d'approche, qui n'oppose pas « abstrait » et « concret », où chaque type d'enseignement se nourrit de l'autre, sans en rabattre sur les exigences propres à chaque matière. Elle doit prendre en compte l'évolution des savoirs et de la société (santé, environnement...). Elle doit transmettre à tous les élèves une approche critique de la production des biens et des services, du travail. Elle intègre dans le travail scolaire l'action, la prise d'initiatives, les productions artistiques et culturelles assumées par des enseignements obligatoires. Elle vise à créer du collectif, du lien social, de la solidarité plutôt que de la compétition et de l'individualisme scolaire. Une telle culture commune n'est pas envisageable sans mixité sociale. De ce point de vue, il est urgent de revoir la place de l'histoire sociale,

compétences clés européennes, ni à une addition de disciplines considérées comme incontournables ou fondamentales. »

des sciences sociales, d'introduire dans les programmes la question du travail en société. De même il faut accorder une plus grande place aux langues et évoluer vers une conception de la langue moins normative, plus ouverte à l'analyse des variations et des pratiques

sociales ; développer le savoir lire à tous les niveaux par une pédagogie à multiples facettes combinant l'apprentissage des règles de la langue et l'accès au sens et au plaisir de lire.

La culture commune intègre l'éducation physique et sportive – d'où la

nécessité de défendre et de conforter l'UNSS –, les pratiques artistiques sous toutes leurs formes, la culture technique. Des moyens doivent être dégagés pour financer pour tous les activités de découverte, les déplacements et sorties culturelles, les voyages.

Travail de recherche, interdisciplinarité, TPE, travail en équipe

L'interdisciplinarité nécessite du travail en équipe, un véritable temps de concertation inscrit dans l'emploi du temps, un travail préalable sur les contenus des différentes disciplines. Il faut poursuivre et approfondir notre réflexion à partir des mandats de congrès précédents (rappels ci-dessous). Les parties II.2.1.3.1, 2.1.4, 2.1.6, 2.2.3.1.2 du texte du prérapport permettent d'en débattre.

Congrès du Mans

C'est à partir de l'accès de tous à cette culture commune, qu'il faut décliner les objectifs dans les disciplines, en créant des espaces de travail pluri-disciplinaires ou interdisciplinaires s'appuyant sur les programmes nationaux, pour donner du sens à certains concepts. Il faut donner les moyens aux équipes volontaires de construire et de piloter des projets avec éventuellement des partenaires extérieurs. Plutôt que d'empiler les connaissances, il nous semble préférable de les problématiser et de les mettre en perspective dans le cadre de programmes mieux conçus.

Congrès de Clermont

Le confinement du travail interdisciplinaire aux TPE de première dans la voie générale sur une demi année n'est pas satisfaisant. La nécessité de développer les compétences documentaires dès la seconde peut être la base d'une réflexion plus approfondie sur les programmes et les pratiques des enseignements de seconde générale et technologique et en particulier des enseignements de détermination. Une réflexion globale doit associer les professeurs des disciplines aux professeurs documentalistes pour proposer aux élèves des contenus

permettant de rechercher, trier, classer, hiérarchiser l'information, de construire des savoirs appuyés sur des sources fiables et diverses. Cet enseignement pourrait prendre la forme d'un travail documentaire obligatoire pour tous les élèves dans une discipline du tronc commun ou dans un enseignement de détermination.

Le SNES porte l'exigence d'une intégration dans l'horaire élève en présence des enseignants (qui ne doit pas être diminué) de possibilités de travail individualisé de recherche, d'appropriation et d'entraînement.

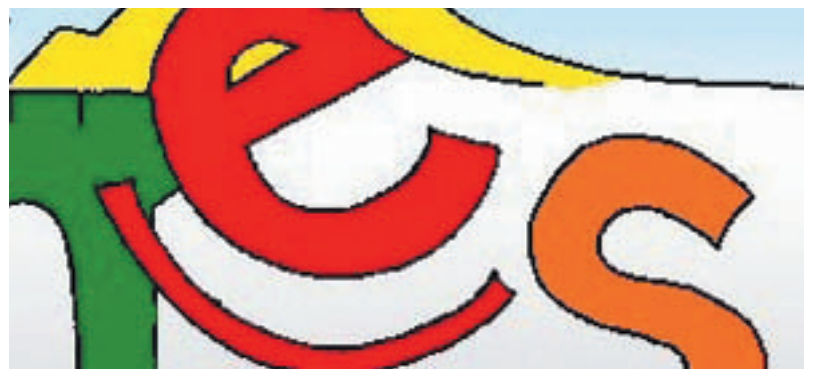
L'orientation

2.2.3.1.1
« L'orientation ne doit pas être une gestion des flux soumise aux capacités d'accueil bien souvent trop contraintes. »

L'orientation est aujourd'hui au centre des réformes du collège comme au lycée. Mais il ne s'agit pas comme le demande le Snes de se servir des projets comme leviers pour l'ambition et la réussite scolaire. Il s'agit au contraire d'imposer une vision fixiste et linéaire reposant essentiellement sur une bonne information sur les débouchés et les métiers. L'échec scolaire est assimilé à une mauvaise orientation et la solution aux difficultés d'apprentissage ou à la démotivation scolaire est systématiquement renvoyée à une immersion en entreprise. Mais où a-t-on sérieusement démontré que les visites d'entreprises et les stages remobilisent les élèves ? Comment peut-on encore soutenir que les problèmes d'orientation sont dus à un manque d'information alors que les jeunes sont submergés par des portails si touffus qu'ils ne

peuvent s'y repérer ? Le travail en complémentarité est systématiquement ignoré par le MEN. Rabattre le travail des co-psy sur l'information et la mise en œuvre de séances d'éducation à l'orientation permet de tenter de convaincre l'opinion que des enseignants vaguement formés pourraient l'assurer. Le SNES a une autre concep-

tion du travail en complémentarité qui articule les spécificités d'approche des uns et des autres pour une appréhension plus large de la problématique des élèves. Une autre déclinaison du travail en commun est possible et il nous faut la préciser pour le prochain congrès en nous appuyant sur les expériences de terrain.



Lycée : organisation de la voie générale

Contrairement à la méthode prônée par Darcos, les pistes de travail qui suivent partent du cycle terminal et en tirent les conséquences pour la classe de Seconde. Quelle que soit la classe, l'horaire professeur doit être bien supérieur à l'horaire élève, permettant ainsi le travail en petits groupes. Le projet du SNES doit s'attacher à combattre la hiérarchie actuelle entre les disciplines.

2.2.3.1.2
« Les séries
générales
doivent
conserver leur
identité :
littéraire,
économique et
sociale,
scientifique.
Cependant il est
nécessaire de
combattre leur
hiérarchie et de
dynamiser les
parcours
littéraires. »

Cycle terminal

La voie générale est structurée en séries bien identifiées, définies à partir des trois champs disciplinaires : scientifique, littéraire, sciences économiques et sociales. Cette spécialisation concerne les classes de première et terminale, la seconde restant une classe de détermination.

L'architecture d'une série comprend trois blocs :

- Un bloc d'enseignements de spécialisation, annuels, représentant environ la moitié du volume global de l'élève, validés par une épreuve terminale au bac. Une des matières aura un horaire lourd, au choix de l'élève. Son volume horaire peut-être plus important en terminale qu'en première.
- Un bloc d'enseignements généraux, obligatoires et annuels, validés aussi par une épreuve terminale au bac. Ce bloc est spécifique à chaque série, et représente entre le tiers et la moitié du volume horaire global. Sa composition et son volume global peuvent varier entre la première et la terminale.
- Un bloc de compléments, au choix de l'élève, éventuellement communs à plusieurs séries.

On pourrait, par exemple, imaginer :

Série scientifique :

- Spécialisation : mathématiques, physique-chimie, SVT ou SI.
 - Enseignements généraux : français (en première), philosophie (en terminale), histoire-géographie (seulement en première ?), LV1 et LV2* (?), EPS.
 - Compléments : littérature (en terminale), langue ancienne, SES, histoire des sciences, philosophie en première, arts, informatique pour scientifiques, ST2S, STL.....
- (* La place des Langues Régionales n'est évidemment pas remise en cause

Série économique et sociale

- Spécialisation : mathématiques, SES, histoire-géographie.
- Enseignements généraux : français (en première), philosophie (en terminale), deux langues vivantes, SVT (en première), EPS.
- Compléments : informatique, littérature

(en terminale), philosophie (en première), arts, droit, langue ancienne, gestion...

Série littéraire

- Spécialisation : français-littérature en première, philosophie en terminale, histoire-géographie, avec possibilité d'ajouter une langue ancienne, ou une langue vivante renforcée, ou une troisième langue vivante, ou arts. Ici, le lycéen doit choisir 2 matières à horaire lourd.
- Généraux : mathématiques, sciences expérimentales (en première), LV1 et LV2, EPS, arts (?).
- Compléments : SES, épistémologie, informatique, philosophie en première, littérature en terminale, langue ancienne, gestion, droit,...

Questions à débattre :

Les « compléments » doivent pouvoir être les plus transversaux possibles et communs à plusieurs séries. Comment les évaluer ? Quelle prise en compte dans le baccalauréat ?

La notion de « module » est-elle pertinente pour certains de ces enseignements (histoire des sciences, épistémologie...) ? Quelle place pour des travaux interdisciplinaires ? pour des travaux documentaires (voir mandats des congrès précédents) ?

Quel nouvel enseignement peut-on imaginer, ouvrant sur des champs du savoir actuellement peu ou pas investis par le second degré ?

La Seconde générale et technologique

Il y a deux logiques extrêmes pour ce qui est de la part respective du tronc commun et des enseignements de détermination :

- Un tronc commun restreint aux disciplines obligatoires partout dans le cycle terminal (français, mathématiques, LV, histoire-géographie, EPS), représentant la moitié de l'horaire global, et des options de détermination, de type scientifique (SVT, physique-chimie), littéraire (arts, français-complément, LV3, langue ancienne), économique et social (SES), et technologique (STI, éco-gestion, SMS,

STL, création-design, culture-design), avec l'obligation de prendre un enseignement scientifique, un enseignement technologique, et un économique et social.

- Un tronc commun avec toutes les disciplines centrales de toutes les séries (français, mathématiques, LV1, LV2, histoire-géographie, EPS, SVT, physique-chimie, enseignement technologique), complété par des enseignements au choix ou facultatifs.

L'équilibre à trouver entre les deux logiques doit permettre aux élèves de rencontrer tous les champs de la culture actuellement offerts au lycée. L'importance horaire accordée au tronc commun induit une plus ou moins grande importance à la partie laissée au choix de l'élève qui devra alors être plus ou moins contrainte.

Dans tous les cas sont proposés un module d'orientation (assuré conjointement par les enseignants et les COP), et un module de documentation.

Questions à débattre :

Faut-il fixer un horaire hebdomadaire maximal pour l'élève, ou une fourchette selon les séries ?

Des baisses horaires dans certaines disciplines peuvent-elles être compensées par des séquences en petits groupes ?

Certains compléments ou options peuvent-ils être semestriels ? Avec quelle évaluation ? Comment garantir un service hebdomadaire pour les enseignants dans ces conditions ?

Actuellement, l'horaire lourd (dans les enseignements de spécialisation de terminale) ajoute deux heures dans la matière choisie. Peut-on envisager un différentiel plus important ? Dans ce cas, le tronc commun doit-il être le même pour tous les élèves ?

La question de l'offre des options dans les établissements est cruciale. Est-il raisonnable d'exiger la présence de tous les compléments et options dans tous les établissements ? Comment alors éviter la concurrence entre établissements, assurer une offre conséquente dans les établissements isolés géographiquement ?

Que deviennent les bacheliers technologiques ?

Le baccalauréat technologique, comme le baccalauréat général, n'a pas vocation à déboucher directement sur un emploi mais à préparer à des études supérieures. Qu'en est-il, à l'heure où certains imputent l'échec trop important à l'Université aux bacheliers technologiques ? On peut esquisser quelques traits, notamment en regroupant une série d'études menées par la DEPP à partir du suivi d'une cohorte de 6 800 bacheliers ayant obtenu ce diplôme en 2002.

Les poursuites d'études

A la rentrée 2002, les bacheliers technologiques ont le plus souvent poursuivi des études (90,8 %), mais moins que les bacheliers généraux (98 %). C'est aussi le cas de presque un bachelier professionnel sur deux (44,4 %), même si seulement 36 % accèdent à l'enseignement supérieur.

Ceux qui arrêtent leurs études

Deux sur trois sont des bacheliers professionnels, mais la part des bacheliers STT n'est pas négligeable (15 %).

D'autre part, sept sur dix ont vingt ans ou plus, et neuf sur dix sont les premiers de leur famille à obtenir un baccalauréat ; le poids des contraintes sociales est très fort. S'ils arrêtent, c'est parce qu'ils n'ont pas pu s'inscrire là où ils le souhaitaient (34 %, surtout des bacheliers technologiques), qu'ils en ont « assez des études » ou ont trouvé du travail (34 % et 29 %, surtout des bacheliers professionnels).

Au 31 octobre 2002, 58 % d'entre eux

Congrès de Clermont-Ferrand 2007 (extraits)

Les structures de l'enseignement supérieur doivent conserver leur diversification. L'ensemble des formations supérieures des lycées (BTS, CPGE, formations comptables, d'arts appliqués ...) doivent rester et continuer à être développées dans les lycées publics. Les formations supérieures des lycées qui accueillent plus de 30 % des nouveaux bacheliers, et qui s'ouvrent souvent aux jeunes d'origine modeste, doivent être renforcées et des partenariats avec les formations universitaires doivent se mettre en place. [...] Il faut désormais créer les conditions de réussite des bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études en BTS. Après le BTS : depuis l'instauration du système LMD, de plus en plus d'étudiants titulaires d'un BTS souhaitent poursuivre pour obtenir une licence professionnelle ou un titre d'ingénieur, ce qui prouve que, grâce à ce système de paliers, des étudiants n'ayant pas « osé » aller à l'université au niveau L1 s'y retrouvent quand même au niveau L3. Il faut donc offrir à ces étudiants un éventail de spécialités adapté.

avaient un emploi (63 % du bac pro) et 20 % étaient en recherche d'emploi.

étudiants ayant aussi un travail salarié de plus de 15 heures par semaine.

Les poursuites d'études en STS et en IUT

Les bacheliers technologiques poursuivent le plus souvent en STS (en 2007 : 42 %, mais 56 % des STI, 43 % des STT et 28,1 % des autres bacheliers technologiques), et dans une moindre mesure en IUT (9,6 % en 2007). Les étudiants en BTS sont ceux qui ont à la fois le plus de difficultés financières et matérielles. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient les plus nombreux parmi les

Les poursuites d'études à l'Université (hors IUT)

Moins d'un bachelier technologique sur cinq s'inscrit à l'Université où ils sont très minoritaires (en 2004 ils représentent que 13 % des effectifs en première année). Ils ne représentent une forte minorité qu'en AES et dans une moindre mesure en STAPS et sciences humaines et sociales.

Éléments complets de cette étude sur le site du SNES : www.snes.edu

Classes préparatoires (CPGE)

Les différentes CPGE en fonction de l'origine du bac

CPGE/Bac	ES	L	S	STG	STI	STL
Scientifiques 47 851 étudiants			MPSI → MP ou PSI PCSI → PC ou PSI PTSI → PTPTSI _PT BCPST		TSI	TPC TB
Economiques commerciales 18 323 étudiants	ECE Cachan D1, D2		ECS D1, D2	ECT D1, D2		
Littéraires 11 388 étudiants	Hypokhâgnes A/L, B/L, Chartes → Khâgnes Ulm, LSH, B/L, Chartes					

tement des élèves (Le Mans). Carte scolaire des CPGE élaborée nationalement avec consultation des syndicats (Strasbourg). Élaborer des indicateurs pertinents pour répondre aux palmarès médiatiques qui nuisent à l'ensemble du système (Strasbourg). Réfléchir sur la pertinence d'actions spécifiques favorisant l'accès en CPGE des jeunes de milieux défavorisés (Le Mans). Demander un texte de cadrage national

concernant les heures d'interrogation en CPGE et les dédoublements (Strasbourg). Développer les conventions locales entre lycée et université pour permettre les poursuites d'études, avec un cadrage national des validations (Le Mans). Actuellement, 20 % de bacheliers S sont admis en CPGE, 6 % de bacheliers ES, 7,7 % de bacheliers L, 2,3 % de bacheliers STI, 1,1 % de bacheliers STG (DEPP 2007).

2.2.3.1.3
« Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. »

2.3.4
« Chaque série du bac doit avoir un accès en CPGE : augmenter le nombre de places pour les bacheliers technologiques, implanter davantage de classes préparatoires dans les lycées défavorisés en, créer de spécifiques pour les bacheliers technologiques »

Livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique

1.1 La fonction publique attaquée

En avril 2007, le conseiller d'État, J.-L. Silicani remettait aux ministres en charge de la Fonction publique un rapport énonçant « 40 propositions pour réformer la Fonction publique ».

Inscrit dans la commande présidentielle formulée à l'occasion du discours de Nantes en septembre 2007, le rapport ne se préoccupe pas de rendre compte du débat qui en a précédé l'élaboration, mais propose les choix du rapporteur, en particulier celui d'aller vers une « Fonc-

tion publique de métiers ».

Défendant pour la Fonction publique de l'État une réforme statutaire substituant aux corps des cadres statutaires plus vastes et moins nombreux, il fait dépendre la carrière du parcours professionnel. Il n'y aurait plus de mutation mais des recrutements sur des emplois profilés. Dans un système où le chef de service décide quel est l'agent le plus apte à occuper l'emploi à pourvoir le rôle des CAP est nié. La rémunération serait de plus en plus

individualisée, en fonction de l'emploi et de la performance. Enfin, il conviendrait de recourir bien plus souvent à des personnels contractuels, qui pourraient à moyen terme relever du droit privé, après l'élaboration d'une convention collective. La conception de l'État qui inspire le livre blanc est celle d'un État régulateur qui renonce à mettre en œuvre lui-même toute une partie de ses missions pour les déléguer. Les personnels relèvent de statuts divers ; ils doivent respecter une charte des valeurs. C'est sur les valeurs nouvelles comme la « performance » que le rapporteur propose de s'appuyer pour conduire les changements. On perçoit combien les questions statutaires sont liées à ces aspects fondamentaux.

La transposition dans la loi de ces propositions, annoncée pour 2009 pourrait être plus tardive. Mais les orientations du livre blanc inspirent dès aujourd'hui la gestion des personnels (voir la PFR). Voir le *Courrier* de S1 n°10, avril 2008.



« Le choix politique opéré en France qui conduit l'État et dans une certaine mesure les collectivités publiques à assurer directement leurs missions est contesté par la RGPP

Prime de fonctions et de résultats

À l'automne 2008, le gouvernement a annoncé la création d'une nouvelle indemnité, la prime de fonction et de résultats (PFR). Remplaçant les dispositifs indemnitaires existants, la prime se décompose en deux parts. La part liée à la fonction est modulée de 1 à 6 en relation avec les responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions de l'emploi occupé. Cela suppose que chaque emploi fasse l'objet d'une cotation communiquée à la publication de sa vacance. La partie « résultats » comporte 7 tranches (de 0 à 6 fois une valeur de référence). Le niveau de versement est révisable chaque année en fonction de la manière de servir de l'agent et de son atteinte des objectifs individuels qui lui sont fixés lors de l'entretien annuel avec son supérieur hiérarchique. La PFR devra s'appliquer à tous les cadres administratifs d'ici à 2012, mais les ministères annoncent déjà sa généralisation aux autres catégories admi-

nistratives. Par exemple, au ministère de l'éducation nationale, la PFR s'applique depuis janvier 2009 aux cadres, l'extension aux agents de catégorie B est prévue dès 2010.

Les crédits à répartir entre les agents au titre de la PFR sont limités au sein d'une masse salariale plafonnée. Dans un jeu à somme nulle, les agents sont

placés en concurrence entre eux. Dans l'hypothèse d'un dépassement de l'enveloppe, si l'on venait à verser à tous la part « résultats » au taux maximal, c'est la diminution des emplois qui devra permettre le financement. La PFR va ainsi à l'encontre des valeurs de solidarité que l'on attend des agents du service public.



4.5
Rémunération
« [...] s'affirme la volonté de faire de l'évaluation une des pierres angulaires de la casse du statut de la fonction publique et d'individualiser la gestion des personnels au service du désengagement de l'État et de l'affaiblissement des services publics.

De l'énergie pour le XXI^e siècle

1.4. Répondre à la crise climatique

« La sortie à court terme du nucléaire doit être débattue à la lumière des conséquences en terme de réduction de consommation ou d'augmentation de GES. »

Aujourd'hui un habitant des USA consomme 8 tonnes équivalent pétrole par an (tep), un européen 4 tep, le reste de monde en moyenne 1 tep. Pour atteindre l'objectif consensuel de 2 par habitant et par an, il faudra doubler la production énergétique mondiale. Dans le même temps, pour stopper l'augmentation de l'effet de serre dû au CO₂, à l'origine du réchauffement climatique, l'humanité doit impérativement n'émettre qu'un maximum de 3Mt de CO₂ par an soit pas plus de 400 kg de carbone/personne/an. Cela correspond à 10 % des émissions d'un nord américain, 25 à 30 % d'un français, mais c'est aussi 4 fois ce que consomme un Nigérien. Il nous faut donc produire plus d'énergie à partir de technologies qui ne produisent pas de gaz à effet de serre. Sachant qu'aujourd'hui 86 % de l'énergie produite au niveau de la planète l'est à partir du gaz, du pétrole et du charbon, la révolution à opérer est considérable et incontournable puisque par ailleurs les réserves d'hydrocarbures seront épuisées vers le milieu du siècle.

La situation et les perspectives en France

La consommation annuelle du pays est d'environ 500 TWh*. L'objectif de la loi Grenelle 1 (20 % d'économies d'énergies) peut être atteint et même dépassé grâce au recours « massif » au solaire thermique, couplé avec une isolation importante des logements

anciens, Cela nous amènerait à une consommation annuelle autour de 400 TWh. Les engagements de réduire l'énergie produite par hydrocarbures d'un facteur 4 nous obligent à produire 388 TWh autrement. L'éolien peut atteindre au plus 20 TWh et seulement d'ici 50 ans. Le solaire photovoltaïque 100 à 200 TWh à l'horizon 2030. Donc pour les 20 ans qui viennent, il faut soit produire plus de 300 TWh par le nucléaire soit diviser notre consommation d'énergie par 4. La sortie du nucléaire ne semble envisageable que sur du moyen et du long terme seulement. Mais dans le même temps, à côté du redoutable problème des déchets radioactifs, la question des réserves mondiales en uranium, surtout si les pays développent cette technologie se pose à relativement court terme.

La France compte 58 réacteurs qui assurent 80 % de la production d'électricité nationale. Ils devront, du fait de leur vieillissement être démantelés sur 20 ans à partir de 2020. L'EPR, nouvelle génération de réacteurs, dite de troisième génération doit prendre la relève des centrales arrivant en fin de vie. Il est plus sûr, consomme 17 % de combustible en moins et sa production de déchets à vie longue est réduite de 15 %.

Le nucléaire durable existe-t-il ?

La véritable piste vers un nucléaire durable serait la maîtrise de la fusion

nucléaire : pas de déchet, c'est une énergie propre, inépuisable et peu dangereuse. L'objectif du projet international ITER4 est de démontrer que cela est possible. Sa construction a commencé en France, son exploitation scientifique devrait débuter en 2016. Si l'expérience réussit, une nouvelle machine viserait à démontrer vers 2040-2050 la faisabilité industrielle de la production d'énergie électrique par fusion. Mais dans le meilleur des cas, elle ne deviendra pas une source d'énergie industrielle avant la fin de ce siècle. Nombreux sont ceux qui craignent que les dépenses sur ITER se fassent au détriment d'autres secteurs de recherche comme le développement du solaire, la mise au point de matériaux économes en énergie, le piégage et le stockage du CO₂, ou l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur énergétique, alors que les délais pour l'aboutissement du projet ITER sont incompatibles avec les questions posées par le réchauffement global et l'après pétrole. On comprendra que les questions qui se posent sont redoutables. Elles mériteraient qu'un débat de fond soit mené au plan national avec au préalable une information objective de la population. On en est très loin aujourd'hui !

Revue *POUR* septembre 2008 (extraits)

* 500 milliards de KWh.

1.2. Place, rôle et reconnaissance du travail

« Le RSA apparaît décalé dans un contexte de crise marqué par la pénurie d'emplois ; il ne pourrait de toute façon enclencher une sortie de la

Nicolas Sarkozy a fixé au RSA un objectif majeur : contribuer à l'éradication de la pauvreté. Il faut donc regarder si de ce point de vue, le RSA est un outil adéquat, d'autant que l'emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté (1,7 million de travailleurs sont pauvres).

Rappelons que le RSA se substitue au RMI et à l'API (allocation parents isolés), et qu'il « complètera » les revenus du travail si ceux-ci s'avèrent inférieurs aux minima sociaux perçus. L'intention est louable (certains pourraient y gagner une centaine d'euros), mais le premier problème est son postulat : les individus actuellement sans emploi ne

souhaitent pas travailler car ils y « perdraient », il faut donc une incitation financière. Or, toutes les enquêtes montrent que la plupart des rmistes qui reprennent un emploi ne se sont pas posés la question et ont choisi de toute façon de retravailler. Le deuxième problème est celui de « l'employabilité », les plus immédiatement « employables » sont déjà les premiers embauchés. Les expérimentations dans certains départements montrent que les femmes sont les plus sollicitées. Une partie importante des emplois offerts se trouve d'ailleurs dans les activités de « services », aide à domicile, emplois du commerce... où elles occupent déjà une

bonne partie des emplois à temps partiel et faiblement rémunérés. Le RSA risque de développer encore ce type d'emplois de mauvaise qualité.

Les chômeurs, surtout de longue durée, sont souvent en mauvaise santé, car ayant auparavant occupé des emplois pénibles, et faute d'argent, ont été tardivement soignés. Ils ont donc du mal à trouver, puis à garder un emploi dans des métiers souvent très durs (bâtiment). De plus beaucoup ne possèdent pas de véhicule, n'habitent pas dans les endroits les mieux desservis... Les familles monoparentales (essentiellement mère et enfants) ont de grandes difficultés, car le manque de places en crèches, et le ►►

pauvreté qu'en s'inscrivant dans un ensemble de politiques sociales (formation, santé, garde d'enfants, transports, logement) afin de permettre une reprise d'un emploi sur le long terme. »

coût élevé de la garde d'enfant rendent la prise d'un emploi très compliquée. L'isolement, est en lui-même un facteur aggravant de la pauvreté et un obstacle à la reprise d'emploi.

Et le principal problème reste bien la faiblesse du nombre d'emplois proposés, que ne va pas améliorer la récession qui se profile. Mais le RSA est une aubaine pour les patrons qui pourront embaucher à temps très partiel (une dizaine d'heures) et à salaire de misère, puisque celui-ci sera complété.

Au bout de six mois de versement du RSA, les bénéficiaires toujours sans emploi verront leur cas réexaminé par le Conseil Général, qui pourra décider de réduire, suspendre ou supprimer le RSA. Comme il n'y aura plus de RMI, on

peut s'inquiéter légitimement du devenir de certains allocataires, (qui seront nombreux pour les raisons citées plus haut), d'autant que l'incitation au travail devient de plus en plus une « obligation d'emploi » – voir la loi sur l'Offre Valable d'Emploi. La question se pose aussi parce que le financement* est bien en deçà des besoins, que ce soit pour couvrir la masse des allocataires ou pour financer des formations, des aides au retour à l'emploi de personnes qui en ont été très longtemps éloignées.

La lutte contre la pauvreté passe par le développement de services publics et de politiques sociales fortes (santé, garde d'enfant, logement, transports, formation...); elle suppose des créations d'emplois correctement payés. Faute d'une

mise en musique de ces politiques à tous les niveaux, le RSA risque de décevoir et la pauvreté de rester le lot de plusieurs millions de personnes. Elizabeth Labaye

Alors que le chiffre de 4 milliards avait été avancé, on en est aujourd'hui à un milliard et demi (au-delà du redéploiement du RMI et de l'API). De plus, alors que le président avait un temps évoqué la possibilité de « faire payer les riches », il a bien vite tourné casaque : le bouclier fiscal mettra à l'abri de la contribution les « 200 familles » ! Faisant porter uniquement la solidarité sur les classes moyennes, même si un plafonnement des niches fiscales (gain de 40 à 100 millions d'euros) est maintenant avancé comme une aumône.

Santé : le projet de loi HPST (hôpital, santé et territoires)

1.3.1 Santé

« Le projet de loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" modifie profondément l'hôpital. La Création des Agences Régionales de Santé, pilotées par un "préfet sanitaire" va réduire le périmètre de la sécurité sociale et le rôle des partenaires sociaux, et modifiera la place des structures sociales départementales »

Le projet de loi HPST : *Reprenant les principales propositions des différents rapports (Larcher, Ritter, Valencien), il s'inscrit dans une politique de changement profond de l'organisation et du pilotage du système de santé, comme de celui de la sécurité sociale. Cette nouvelle organisation a pour but essentiel de contenir les dépenses, qui seront contrôlées par l'état, alors que le budget de la sécurité sociale est plombé par la faiblesse des recettes et le poids des exonérations de cotisations, dans un contexte de croissance économique quasi nulle.*

S'il affiche des « objectifs » de santé que l'on peut partager, le projet de loi HPST ne s'en donne les moyens ni financiers, ni humains, ni organisationnels en refusant de prendre de vraies décisions sur l'installation des médecins, la permanence des soins ou la rémunération à l'acte. Non seulement on est loin d'une modernisation du service public de santé, mais plus encore, l'hôpital est sommé de fonctionner comme une entreprise, et de larges pans de ses activités vont être attribués au secteur privé.

L'hôpital et sa gouvernance : le projet modifie considérablement l'organisation actuelle

L'hôpital, accusé de « rigidités » devient une entreprise dirigée par un « patron », le directeur, qui manage un « directoire » dont il nomme les membres, et n'a

compte à rendre qu'au directeur de l'ARS !

Un nouveau statut contractuel est créé pour les médecins hospitaliers : leur rémunération comprendra une partie fixe et une partie variable (pouvant aller jusqu'à 70 % de la partie fixe), en fonction des « résultats ». Le statut des praticiens hospitaliers et de fonctionnaire de direction de la fonction publique hospitalière risque donc de disparaître, à plus ou moins long terme.

Les établissements sont très encadrés par l'ARS (contrats d'objectifs et de moyens/ avec sanctions !)

En ouvrant la possibilité de confier des missions hospitalières publiques aux cliniques privées, (notamment la permanence des soins, les urgences, la recherche...), le projet supprime de fait la différence entre le secteur public et le secteur privé.

Si « favoriser les coopérations entre les établissements de santé » peut être une bonne chose, l'objectif des « communautés hospitalières de territoire » s'inscrit non dans l'objectif de coopération et de complémentarité, mais dans celui de faciliter les restructurations hospitalières ; quant aux groupements de coopération sanitaire (déjà actés dans la loi « hôpital 2007 »), ils permettent déjà aux cliniques privées de choisir les activités les plus rentables !

Sous le titre Modernisation de la

recherche clinique, se cache par ailleurs l'unification des dispositifs publics et privés, ce qui va permettre au secteur privé de bénéficier de fonds publics pour la recherche et la formation médicale. L'hôpital pourra recourir à des fonds privés, ce qui pèsera évidemment sur ses orientations, notamment en matière de recherche, où le lien avec le « monde de l'industrie » est sollicité.

Les ARS : l'état prend la main

Les agences régionales de santé auront compétence en matière de politique de santé publique, de soins ambulatoires et hospitaliers, de prise en charge et accompagnement dans les établissements et services médico-sociaux, en matière de professions de santé, et assureront la réalisation de ces missions.

Ces agences seront pilotées par un exécutif fort (directeur nommé en conseil des ministres, sorte de préfet sanitaire) et dotées d'un conseil de surveillance. La conférence régionale de santé reste consultative.

La création des agences régionales de santé réduit considérablement le périmètre de la sécurité sociale puisqu'elles géreront le risque. De ce fait, la sécurité sociale sera réduite au rôle de payeur. Les Caisses régionales de l'assurance maladie, sont menacées de disparition, comme le sont également les DDASS et DRASS, le médico-social passant sous la tutelle de l'ARS. Les personnels, dont

les statuts sont de nature différente, sont placés sous l'autorité des ARS.

La démocratie sanitaire risque d'être la grande absente...

Au niveau national, un conseil stratégique, présidé par les Ministres concernés, et comprenant des représentants de l'État et des établissements publics, dont la CNSA, et des organismes nationaux d'assurance maladie (UNCAM), est chargé du pilotage, de la coordination et de l'évaluation des ARS.

L'État, logiquement responsable en matière de santé, se donne désormais

les moyens de gérer le système à la place de la Sécurité sociale, même si l'on évoque un bicéphalisme au conseil stratégique.

À la fin du chapitre 4, l'article 30 permet l'utilisation des ordonnances (pas de débat sur la disparition des ARH, des CRAM, des DDASS et des DRASS...) Par ailleurs, avec la réorganisation du système, et même si le gouvernement reste prudent, la question centrale est celle du partage des risques. L'objectif est de transférer des pans entiers de la Sécurité sociale sur les organismes complé-

mentaires (et particulièrement les assurances privées, dont le lobbying est intense) : le rôle de l'assurance-maladie en serait complètement transformé, assurant le risque lourd et renvoyant sur le financement privé les « petits risques » La LFSS n'a cependant acté aucun nouveau transfert.

Des négociations engagées avec les syndicats de médecins pour la mise en place d'un secteur optionnel visent à généraliser (sous couvert d'encadrement) les dépassements d'honoraires, ce qui signifie à terme la disparition du secteur 1.

La pauvreté selon l'âge et le sexe

Le tableau ci-dessous permet de faire le point sur les populations touchées par la pauvreté en fonction des deux critères que sont l'âge et le sexe.

Unité : milliers et %

	Nombre de femmes pauvres en milliers	Taux de pauvreté des femmes en %	Nombre d'hommes pauvres en milliers	Taux de pauvreté des hommes en %
Moins de 18 ans	1 022	15,8	1 043	15,2
18 à 24 ans	449	18,6	392	16,4
25 à 34 ans	411	10,4	351	9,0
35 à 44 ans	560	12,9	468	11,0
45 à 54 ans	476	11,2	438	10,9
55 à 64 ans	341	9,9	315	9,6
65 à 74 ans	205	7,6	138	6,1
75 ans et plus	365	12,8	161	9,2
Ensemble	3 829	12,6	3 307	11,5

Seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian (le revenu médian est celui qui sépare les ménages en deux, la moitié étant située au-dessus, l'autre au-dessous).

Source : Insee - DGI, enquête revenus fiscaux. Année des données : 2005

Perte d'autonomie et handicap CNSA* : quel droit universel ?

1.3.1 Santé

« Le gouvernement semble revenir sur le principe de convergence du « handicap » et de la « dépendance » stipulé dans la

Créée en 2005 par le gouvernement Raffarin pour gérer la « contribution solidarité des salariés (le lundi de Pentecôte travaillé), la Caisse Nationale Solidarité Autonomie est rapidement passée du statut de caisse enregistreuse à celui de gestionnaire de l'ensemble des fonds liés à la perte d'autonomie et au handicap, interlocuteur des départements, commanditaire d'études...

Un plaidoyer pro domo

Le premier rapport de son conseil (2006) soulignait le rôle pivot qu'elle entendait

jouer et le positionnement qu'elle adoptait en tant que superstructure incontournable, anticipant la décision prévisible de création d'un « nouveau champ de protection sociale ».

Réuni ce 21 novembre le secteur Protection sociale du SNES a consacré une partie importante de ses travaux à l'étude critique du nouveau rapport du conseil de la CNSA (2007).

Dans ce rapport, s'appuyant sur son expertise, ses compétences de plus en plus étendues en particulier en matière de gestion des flux financiers, sa com-

position très large laissant une place aux partenaires sociaux – pas encore la FSU – la CNSA affiche clairement sa volonté de construire le « nouveau champ de protection sociale ». Véritable plaidoyer pro domo, le rapport après avoir examiné les difficultés rencontrées par les handicapés, les personnes âgées dépendantes et leurs familles, conclut à la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie » dont elle serait l'opérateur et plus encore ; la convergence entre les situations de handicap et de perte d'autonomie quel que soit l'âge pou- ►►

loi de 2005. Il veut transférer la perte d'autonomie de la Sécurité sociale et de la solidarité nationale vers les complémentaires et la prise en charge individuelle (ou au recours sur succession pour les patrimoines supérieurs à 150 000 euros). »

vant tout à fait relever de traitements différents dans une même structure.

Sur l'analyse de la situation rien à dire d'autant que le rapport, tout comme celui de Hélène Gisserot, affirme qu'il n'y a pas de « vague déferlante » des personnes concernées –dont acte–.

Le nouveau champ de solidarité collective

Peu à peu se dessine le nouveau champ de « solidarité Collective » ; on tourne autour du mot pour ne pas dire la chose. Ce droit universel de compensation pour l'autonomie se situera au-delà des soins et des dépenses de la vie courante, au-delà de l'assurance-maladie ; il s'agira d'une logique de situation et pas de public avec pour chacun l'élaboration d'un plan personnalisé ne se « bornant pas à l'application d'une classification ». Exit donc la grille AGGIR qui permet la hiérarchisation des handicaps, grille imparfaite c'est sûr, mais remplacée par quoi ? S'il est effectivement important de tenir compte des situations particulières il faut garder une référence commune, garante de l'égalité de traitement de tous, égalité dont se réclame le rapport, tout en précisant qu'il faudra orienter les financements publics vers les plus modestes.

Le panier de biens et de services

Viennent les financements : plusieurs pistes sont évoquées dont celle du financement par la solidarité publique de l'ensemble de tous les biens et services récapitulés dans la prestation compensatoire, mais revient avec insistance l'idée de combiner une part de solidarité publique et de prévoyance collective ou personnelle, ou encore une couverture complémentaire (refrain connu entonné par le Président et repris en chœur par les assureurs privés qui ont assuré le « spectacle » lors des premières journées parlementaires consacrées à la dépendance de ce même mois de novembre).

Réapparaît aussi dans ce texte la notion de « biens et services identifiés comme nécessaires » et plus clairement encore le « panier de biens et de services » : qui



définirait alors ce qui est nécessaire ? Autre sujet d'inquiétude, dans le plan global personnalisé qu'évoque le rapport, la CNSA se propose –par délégation de l'assurance-maladie– de réguler aussi les dépenses médico-sociales.

On le voit, la CNSA, si elle se prétend simple opérateur, a d'autres ambitions tout en se réfugiant derrière « l'État stratège » et le Parlement auquel il revient depuis quelques années de définir les réponses financières à apporter, shuntant ainsi le rôle dévolu aux partenaires sociaux dans la logique de la Sécurité sociale.

De nouvelles pistes de financement

Tout en réaffirmant que n'entre pas (encore ?) dans son champ de compétences le financement de la protection sociale, le conseil évoque des pistes, parmi lesquelles l'inclusion des revenus de remplacements dans l'assiette de la cotisation solidarité autonomie, l'alignement du taux de la CSG des retraités sur celui des actifs, l'évolution de la part de la CSG dédiée à la perte d'autonomie, la création d'une CSA spécifique « autonomie ». D'autres financements seront mobilisés, ou mis à l'étude, notamment l'impact des

projets sur la fiscalité locale –traduction : la prise en charge de plus en plus importante des financements liés au vieillissement, l'APA entre autres– la taxation de niches fiscales (ah ! la redevance payée par tous...), le redéploiement de la dépense publique...

Un signal d'alerte et d'inquiétude

Ce texte, a estimé le secteur protection sociale, constitue pour nous un nouveau signal d'alerte et d'inquiétude après les propos de Nicolas Sarkozy début septembre. Il légitime qu'on en éclaircisse encore plus précisément les tenants et aboutissants, c'est le sens de la demande d'audience faite par la FSU, Elizabeth Labaye en charge de ce dossier, auprès de X. Bertrand et V. Létard pour faire entendre notre point de vue, nos propositions et aussi cerner avec plus de précisions les projets gouvernementaux. La consultation annoncée sur le sujet devrait se dérouler sur une partie du premier semestre 2008 : il nous revient d'avancer des propositions offensives en rupture avec les projets gouvernementaux, et aussi de mener une campagne d'opinion montrant que d'autres choix sont possibles.

Avant de conclure, quelques chiffres : le budget 2007 de la caisse s'élève à 15,3 milliards d'euros, 11,5 provenant de l'assurance-maladie, 2,7 de la contribution « solidarité autonomie », 2,2 des fonds de la journée de solidarité. Il faut savoir aussi que la CNSA a un excédent de 600 millions (2006) qui se cumule avec les 765 millions de 2007 ; ceci freine le transfert des crédits de l'assurance-maladie vers les handicapés et personnes dépendantes et conduit dans la loi de finances de la Sécurité sociale à faire payer par la CNSA des travaux de mises aux normes, de modernisation de locaux à la grande surprise de l'assemblée des départements de France et des conseils généraux !

* Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

1.3.4 Les services sociaux d'intérêt général

Également disponible sur le site

Les SSIG : un sujet d'actualité

Cette note de Daniel Rallet (Institut FSU) est destinée à faire le point sur la question des Services sociaux d'intérêt général (SSIG) dans l'Union européenne, au moment où la directive services est transposée dans le droit français.

Contribution au

THÈME I**Pour l'école,
un plan ambitieux**

Certifications : un véritable marché

Concrètement mises en place en 2006, les certifications A2 ou B1 en allemand, anglais ou espagnol, exigent des candidats des aptitudes dans 5 activités langagières qui sont déjà évaluées dans le cadre de la validation du niveau de compétences A2, condition d'obtention du brevet depuis 2008. En ce sens, elles font référence aux objectifs des programmes qui, en fait, ont été réécrits en respectant les niveaux du CECRL.

Les raisons sont nombreuses de déchanter face à ce qui est présenté comme une avancée : donner une dimension européenne à l'enseignement des langues en France. En effet, réservées aux seuls élèves des classes européennes (sauf en allemand), elles ont été le fruit d'appels d'offre que le consortium ALTE a remporté, faisant de l'enseignement des langues un véritable marché. De plus, elles coûtent cher à l'État (certifications de seconde) et aux régions (certifications de terminale) et ont une utilité sociale relative compte tenu, par exemple, de la faible durée de validité des certifications. Afin de répondre à la

nécessité d'ouvrir nos diplômes à une dimension internationale et au souci d'équité entre les élèves, nous devons avancer vers la reconnaissance européenne des compétences et des savoirs acquis par nos élèves comme c'est déjà le cas en BTS commerce international ou pour les élèves qui passent le DELF. Les enseignants pourraient le faire via leurs propres évaluations et examens ; à condition que les moyens suffisants leur soient donnés (effectifs allégés, formation, matériel audio et vidéo...). Cette démarche serait d'autant plus intéressante qu'elle répondrait également aux problématiques liées à l'évaluation du niveau A2 au brevet.

Cependant, il convient de rappeler nos exigences sur les contenus en LV qui ne peuvent se réduire à un empilement de compétences mais doivent permettre aux élèves de découvrir la culture de l'autre et aussi de construire leur pensée en se confrontant à celles des autres. ●

Marc Rollin et Thérèse Jamet-Madec

Secteur contenus

Une seconde identique pour tous est-elle un gage de réussite et d'acquisition d'une culture commune

Les élèves de la série ST2S un contre-exemple ?

Le projet de réforme élaboré par le Ministère a posé la question du rôle et de la finalité de la seconde. La proposition de réduire les deux options STBP et SMS en une seule démontre d'une certaine façon que ce qui s'enseigne aujourd'hui en SMS et biologie humaine n'est pas utile pour la formation des élèves qui se destinent à une carrière sanitaire et sociale.

Nous sommes convaincues, comme beaucoup de nos collègues, que la classe de seconde doit être une année d'acquisition de savoirs et de savoir-faire qui sont des pré-requis indispensables pour le cycle terminal. C'est le début de l'acquisition de la culture médico-sociale qui donne un sens au choix du cursus et qui sera facteur de réussite dans le cycle terminal. À partir de l'expérience acquise dans la série SMS (aujourd'hui ST2S), nous pensons qu'il faut tenir compte de la spécificité des élèves. Il ne s'agit pas d'enfermer les élèves dans un cursus, il faut effectivement créer à tous les niveaux des passerelles, mais aussi créer les conditions de leur réussite et les conforter dans un choix qu'ils ont fait au sortir du collège. Le fait que 85 % des élèves qui choisissent les deux options SMS et Biologie en seconde poursuivent leur scolarité en ST2S, doit interroger notre conception de la

seconde. Tenir compte de ce que sont les élèves, c'est évidemment mesurer quel est leur niveau au sortir de la Troisième.

Les élèves que nous accueillons en seconde technologique sont des élèves fragiles qui ont besoin d'être confortés dans leurs acquisitions dans les disciplines générales. La nouveauté des options spécifiques est un levier qui leur permette de prendre confiance dans leurs capacités de réussite.

Tenir compte du niveau des élèves ne signifie pas pour autant que l'on renonce à un enseignement de qualité. La culture commune, essentielle pour tous les jeunes, peut s'acquérir de manière diversifiée notamment à travers les disciplines technologiques. Aujourd'hui, s'interroger sur les OGM, le sang contaminé doit faire partie de cette culture commune pour rendre les individus plus conscients des enjeux de la société. Ce sont les questions traitées à travers les Sciences sanitaires et sociales et la biologie humaine.

La diversification des contenus et des méthodes, y compris en seconde, doit être la règle si l'on veut que de plus en plus d'élèves puissent réussir, accéder au baccalauréat et poursuivre des études. ●

Dominique Balducci, Mireille Schön

La semestrialisation n'est pas une solution !

Contribution au

THÈME I

Pour l'école,
un plan ambitieux

Le thème 1 invite le congrès à se prononcer sur la semestrialisation, au prétexte que « Darcos mais aussi certains syndicats » pensent que c'est une bonne idée. Le SNES se laisse ainsi imposer une problématique peu pertinente pour la majorité des collègues.

Cette semestrialisation pourrait permettre la « découverture » de disciplines : elle est donc implicitement, dans le texte national, liée à la question de l'orientation et des options.

Pour nous, la semestrialisation est une menace pour au moins trois raisons :

Disciplines

À côté des « vraies » disciplines (annuelles), on trouvera des « demi-disciplines » (semestrielles) qui, outre cette infériorité symbolique, devront être en concurrence entre elles pour attirer les élèves. La semestrialisation ne permet pas de prendre le temps nécessaire aux apprentissages : les contenus seront appauvris, facilitant l'introduction de la logique du « socle » et des « fondamentaux », qui est pourtant rejetée, à juste titre, par le SNES pour le collège.

Élèves

La semestrialisation favorise le zapping, qui en plus de nuire aux élèves les plus en difficultés, n'est pas une condition adéquate pour construire une orientation raisonnée. Elle renforce l'individualisation des choix, facteur

d'inégalités sociales des parcours scolaires, et favorise la logique du module (qui réduit l'orientation à une accumulation de capital scolaire). En outre, comment intégrer les cours du 1^{er} semestre dans l'orientation en fin de Seconde ? Dans le cycle terminal, ces enseignements semestriels ne pourront être intégrés à l'évaluation finale que s'ils donnent lieu à des certifications et/ou s'ils sont évalués localement.

Personnels

La semestrialisation (qui implique une annualisation des services) donnerait lieu à de nombreuses dérives locales. Que faire d'un collègue qui n'aurait plus suffisamment d'élèves au second semestre ? Semestrialiser, c'est risquer de donner encore plus de possibilités à l'administration pour faire éclater les statuts des personnels (voir les attaques actuelles contre les TZR). Par ailleurs, que faire des options qui ne réussiraient pas à faire le plein sur l'année ? Il y a un risque net

de disparition des options semestrielles à faible effectif.

La semestrialisation n'améliorera pas le fonctionnement de l'orientation, et plus largement du lycée, mais sera néfaste pour les personnels et pour les disciplines concernées. Le SNES doit la rejeter. ●

N. Célièrier, M. Colin,
R. Gény, C. Piecuch, Lille



Vous avez dit semestrialisation ?

La semestrialisation, découpage de l'année en deux semestres, peut concerner d'une part, l'organisation de l'année, d'autre part celle des enseignements. Faut-il nécessairement lier les deux questions ? Une organisation de l'année autour de deux conseils de classe induit-elle nécessairement l'introduction d'enseignements semestriels ? Une annualisation des services ? Le débat sur ces risques est ouvert. Mais pour qu'il ait lieu de manière fructueuse, il est nécessaire d'aborder séparément ces deux aspects. C'est l'objectif de cette contribution sur l'organisation de l'année.

En seconde, l'adaptation des élèves et la mise en place du travail avec la classe provoque souvent une concertation en équipe pédagogique avant les vacances de la Toussaint. Dans de nombreux établissements, un bulletin de mi-trimestre, parfois facultatif, amène à discussion avec les élèves en difficulté. Dans ce contexte le conseil de classe de premier trimestre peut paraître tardif. Cependant, pour les disciplines nouvelles (SES, par exemple), les moins de trois mois de ce premier trimestre sont un peu court pour permettre une véritable « évaluation » de la discipline par les élèves et des élèves par l'enseignant. Un premier conseil de classe en janvier plutôt que fin novembre ou décembre donnerait du temps aux équipes et aux élèves pour qu'un bilan plus approfondi soit possible, et permettrait de

parler déjà d'orientation.

L'année serait alors organisée autour de deux conseils de classe de semestre et deux réunions intermédiaires, en équipe pédagogique ou éducative, dont les objectifs seraient à préciser (organisation de la classe et remédiation au premier semestre ? orientation au second semestre ?).

Une telle organisation présenterait l'avantage pour les élèves d'obtenir une moyenne réalisée sur un plus grand nombre d'évaluations. Pour les enseignants, cela permettrait d'alléger la course d'obstacles du ou des derniers contrôles à caser faute de notes suffisantes pour une moyenne reflétant le niveau de l'élève. Cela est d'autant plus vrai pour les disciplines à faible volume horaire hebdomadaire.

On peut penser enfin qu'on a le choix entre refuser toute évolution en matière d'organisation de l'année, ou bien de proposer des évolutions dans un cadre qui nous soit favorable en terme de conditions de travail, sans remettre en cause l'organisation globale du lycée, ni des services. ●

Patrice Ancelin,
responsable enseignements technologiques, S2 Meuse
Marie-Pierre Forget, S3 Nancy-Metz
Ingrid Huet, S2 Vosges, S4 secteur lycées
Gilles Yeche, responsable LV, S2 Vosges

Organiser les enseignements en semestres ?

Si l'organisation en tout modulaire n'est pas concevable dans le système éducatif français, on peut questionner malgré tout ce mode d'organisation pour certains enseignements, la place de la discipline à un moment donné de la scolarité.

Cette organisation est mise en œuvre assez souvent pour les TPE ou l'ECJS. Elle présente l'intérêt de regrouper sur un bloc de deux heures ces enseignements, ce qui permet de s'installer dans une activité de recherches documentaires par exemple. On peut penser ainsi que certains apprentissages gagnent à être réalisés sur un temps certes plus court mais de manière plus concentrée. Ce pourrait être le cas des mathématiques en séries L et STG, des SVT en L et ES. D'une part, ces disciplines ne constituent pas le cœur des enseignements de la série, d'autre part leurs méthodes sont bien connues des élèves : le risque de « dénaturation » est faible. Travailler sur 3 heures hebdomadaires



un semestre plutôt que de diluer sur 1 h 30 ou 2 heures toute l'année permettrait un investissement plus conséquent des élèves. Les changements en milieu d'année sont aussi parfois salvateurs parce qu'ils viennent rompre une routine pesante. La question se pose différemment pour les disciplines nouvelles, comme les SES en seconde : il faut le temps de s'installer, l'imprégnation ne se suffit pas d'un semestre.

Autre intérêt : elle peut permettre d'aborder deux options sur une année scolaire.

Se pose bien sûr la question de l'évaluation de ces enseignements, qui devient nécessairement semestrielle. Mais est-ce vraiment un problème, alors que l'on ne fait plus guère de moyennes générales ?

Le risque est évidemment celui d'une annualisation des services. Mais on peut exiger des garde-fous avec des couplages pour éviter que le service de l'enseignant ne diffère pas de plus d'une heure par exemple entre un premier et un deuxième semestre. Cela se traduit certes par une contrainte dans la confection des emplois du temps, mais est-elle l'argument réhibitoire ?

En conclusion, il peut être pertinent d'organiser, à la marge, quelques enseignements semestriels, où tout au moins de travailler la question. Une position de refus de principe ne ferait que figer la réflexion. ●

V. Siphimalani, A. Cardoso,
S4, secteur contenus

Contribution au

THÈME I

Pour l'école,
un plan ambitieux

Refusons l'orientation active

Un CO-Psy pour 1 500 élèves dans le secondaire, 1 pour 15 000 à l'université, c'est dans ce contexte de pénurie de personnels qualifiés que le Ministère de l'enseignement supérieur a mis en place l'année dernière l'orientation active. Il s'agit de donner un avis aux lycéens sur leurs choix de licence.

Pour ce faire les lycéens doivent indiquer leur série de bac, leurs résultats scolaires, puis reçoivent un avis, assorti parfois d'un conseil d'inscription dans une autre formation jugée plus adéquate. Cette disposition soulève divers problèmes :

- Les personnels qui répondent n'ont le plus souvent aucune qualification pour donner des conseils et ne connaissent pas toujours les contenus de formation du secondaire et de l'ensemble des formations du supérieur.
- Il est difficile de faire un pronostic d'échec ou de réussite, c'est d'autant plus illusoire lorsque la connaissance que l'on a de l'élève se résume à quelques notes.
- La notation des enseignants du secondaire n'est pas toujours la même d'un enseignant et d'un lycée à l'autre.
- Mais, et c'est la critique majeure que l'on peut faire à ce dispositif, l'orientation active est une première attaque contre la libre inscription des étudiants à l'Université. Ainsi, les

jeunes dont les familles sont les plus éloignées de l'enseignement supérieur, seront ceux qui vont sans doute plus facilement accepter un avis négatif, et autocensurer leur inscription à l'université. En outre, depuis la LRU, la pré-inscription à l'université est obligatoire.

La tentation est grande pour certaines universités de considérer le dossier d'orientation active comme une pré-inscription, et de présélectionner les étudiants qui seront, selon eux, les « meilleurs » et donc de leur apporter les résultats de réussite aux examens qui leur permettront un financement conséquent dans le cadre de leur autonomie. Quel rapport, dès lors, avec le choix d'orientation du jeune ?

Le SNES doit clairement demander l'abandon de l'orientation active. Il doit, en tant que syndicat majoritaire dans le second degré, informer les familles – notamment les fédérations de parents – sur le caractère nocif et pernicieux de la procédure. Il doit, avec la FSU, demander la non-application de cette procédure. Il doit de nouveau exiger la reprise d'un recrutement conséquent de CO-Psy afin d'accompagner les élèves dans la construction de leur personne et la projection dans leur avenir. ●

Laure Bennassar & David Coulon
École Émancipée



Repenser les enseignements artistiques au lycée ?

Contribution au
THÈME I
Pour l'école,
un plan ambitieux

Face à des réformes ne leur accordant que peu d'espace ou empilant des dispositifs divers, les enseignements artistiques méritent mieux que leur place actuelle, notamment au lycée.

On peut s'interroger sur la pertinence de l'arrêt de la formation artistique pour tous en Troisième. La réponse ministérielle consiste à imposer à tous les lycéens un enseignement d'histoire des arts de 24 h par an ! Cette vision patrimoniale de la formation artistique pour tous n'est pas satisfaisante.

Dans ce contexte, pourrait-on envisager que chaque lycéen choisisse en Seconde un enseignement artistique obligatoire comportant une pratique (en théâtre, cinéma, musique, arts plastiques, danse ou arts du cirque) ?

La construction actuelle des séries ne permet pas à un élève plutôt scientifique de poursuivre une formation artistique « lourde » en lycée (question déjà abordée au congrès de Strasbourg en 2001). Or, depuis longtemps cette demande existe, de plus en plus pertinente en termes de poursuite d'études. Une circulaire ministérielle de 2003 y fait référence : « Il s'agit de mieux les préparer à certains métiers, où arts et sciences se conjuguent efficacement (architecture, professions techniques du cinéma et du son, pratiques émergentes liées au numérique, au multimédia, etc). » Dans le cadre proposé par le pré-rapport du thème 1 de séries repensées, peut-on envisager la création d'une série Arts en

partant des spécialités qui pourraient se construire autour des arts ?

Un exemple de construction possible de cette série Arts :
- **Spécialités** (Total : 15 h environ)

2 parcours possibles :

1) Arts (5 h)*, Français en Première (5 h), Philo en Terminale (horaire des L), Histoire-géo (4 h).

OU

1) Arts (5 heures)*, Physique (3 heures), Français en Première (4 heures), Philo en Terminale (l'horaire des S), Histoire-géo (3 heures) (en Première ?).

- **Enseignements généraux** (Total : 12 heures environ).
Maths (2 horaires possibles en concordance avec le choix du parcours de spécialité), EPS, LV1, LV2, SVT (en Première), SES (en Terminale).

- **Enseignements complémentaires** au choix qui peuvent être communs à d'autres séries (Total : 6 heures environ).

Epistémologie, informatique, littérature en Terminale, philosophie en Première, gestion administrative, droit, EDD, langues anciennes, SES. ●

Sandrine Charrier, Suzanne Dené,
Emmanuelle Mariini,
Françoise Ordureau

Groupe enseignements artistiques,
secteur contenus.



* + 2 h d'atelier artistique ou chorale obligatoires, accessibles aux élèves volontaires de seconde et des autres séries du lycée.

Que dire des TPE ?

La création des TPE correspondait à la volonté d'amener les élèves à croiser les regards disciplinaires, à développer l'autonomie dans les apprentissages en développant un accès aux savoirs qui passe par la recherche documentaire, et à favoriser la conception d'une production, comme un élément donnant sens à ces savoirs. Ils sont aussi, et ce n'est certainement pas la moindre de leurs qualités, un outil permettant de développer le travail en commun, tant pour les élèves que pour les enseignants (de différentes disciplines y compris les professeurs documentalistes). Enfin, ils permettent la construction de savoirs par des approches interdisciplinaires.

Certes, le bilan peut sembler mitigé : pour certains, cette expérience souffre d'être une introduction homéopathique d'une pédagogie radicalement différente du modèle dominant, ce qui expliquerait pourquoi la « greffe » n'a pas toujours pris de manière pleinement satisfaisante. Et ce sans compter les nombreux problèmes matériels et organisationnels qui ont accompagné leur mise en œuvre. On peut regretter qu'à

cette heure, aucun bilan officiel n'a été effectué par le ministère.

Que deviendront les TPE dans le futur projet de la réforme des lycées ? Il serait très regrettable que le travail interdisciplinaire soit renvoyé au seul accompagnement éducatif, comme l'avait envisagé le ministère. Il semble par contre que le type de travail qu'ils impliquent, tant pour les élèves que pour les professeurs, demande qu'il ait lieu sur deux années consécutives, pour conforter les processus d'apprentissage qu'ils mettent en œuvre (en donnant en quelque sorte le « droit à l'erreur »). On peut certainement améliorer le dispositif, notamment renforcer l'ancrage disciplinaire en arrimant davantage les thèmes aux programmes scolaires du niveau concerné, en faisant en sorte qu'il soit fait autant que faire se peut par les enseignants de la classe. C'est à ces conditions qu'ils peuvent permettre d'atteindre les objectifs ambitieux qui leur ont été attribués. ●

Alice Cardoso, secteur contenu
Vassilia Margaria, groupe documentation

L'attestation du niveau A2 en Langues Vivantes au collège est une mascarade L'évaluation des LV est bradée !

L'attestation du niveau A2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) – c'est le niveau normalement atteint par un élève après 2 années de cours - a été imposée à la hâte pour l'obtention du Brevet en juin 2008, contre l'avis des équipes. Quelle mascarade et quelle hypocrisie ! Sous couvert d'une soi-disant revalorisation de l'enseignement des Langues Vivantes au collège, on a instauré une évaluation au rabais, qui n'est fiable ni dans ses principes, ni dans ses résultats !

Les principes

- Les critères d'évaluation sont très flous et extrêmement disparates d'un établissement à un autre (alors qu'il s'agit d'un examen national !) ;
- on transforme les professeurs de LV en « évaluateurs permanents », car « l'évaluation des 5 activités langagières est continue et ne doit pas donner lieu à la mise en place d'une épreuve particulière » ;
- on doit évaluer, en Troisième LV1 par exemple, simultanément – tout en suivant les programmes – le niveau de fin de Cinquième !

Les résultats

- les conditions d'égalité des élèves devant l'évaluation ne sont pas remplies, puisqu'il n'existe aucune grille nationale d'évaluation du niveau A2,

- la crédibilité des enseignants est mise à mal, celle de l'enseignement des LV aussi !

• quasiment aucun jury, objectivement, ne prend la responsabilité de ne pas délivrer le DNB à des candidats qui obtiennent la moyenne à la fois au contrôle continu et aux épreuves finales, mais qui n'ont pas l'attestation de niveau A2 (ce qui revient à rendre le travail d'évaluation des enseignants de LV inutile !). Dans ce contexte, les collègues sont exaspérés : ce dispositif imposé en toute hâte, sans cadrage national, pose davantage de problèmes qu'il n'en résout.

La majorité des enseignants de LV dénonce ouvertement le fait d'être placé devant un choix personnel : valider ou non le niveau A2 pour leurs propres élèves – sans consignes claires d'évaluation et sans égalité de traitement des candidats. Ils dénoncent aussi le caractère illusoire de cette évaluation pour l'obtention du DNB. Le SNES n'a certes pas été entendu sur la demande d'un moratoire en 2008, mais il n'a pas su obtenir ensuite le refus collectif de cette « évaluation bricolée », qu'il aurait dû organiser sur le terrain. Le SNES devra demander à nouveau en 2009 que soit suspendu ce simulacre d'évaluation, et que soit instaurée une véritable évaluation des LV pour le DNB. ●
Sylvain CARON, *École Émancipée (collège, Le Havre)*

L'autonomie : sous de beaux atours, une vraie offensive libérale

L'autonomie est devenue le maître mot du remodelage néolibéral de la société, elle s'applique désormais à tous et à tous les niveaux. Aucun établissement public n'y échappe, avec l'idée qu'une bonne gestion proche des usagers en procède nécessairement. Cette prétendue liberté d'action qui revient surtout à laisser toute latitude aux acteurs du service public pour gérer la pénurie est le pendant de l'actuelle asphyxie budgétaire. On aurait tort de ne voir dans l'injonction à l'autonomie qu'un mode de gestion commode, car elle revêt surtout une portée idéologique essentielle à l'heure où la droite se propose rien de moins que d'en finir l'État social issu de la Résistance.

En effet, le volet managérial de la RGPP dont l'autonomie est la pierre angulaire instaure une profonde individualisation des carrières. La mobilité professionnelle (dont le projet de loi sera présenté en juin à l'assemblée) ainsi que la rémunération seront désormais le fruit d'un parcours à la carte où le mérite, se verra pleinement récompensé. En faisant implorer les cadres statutaires on brise toute référence au collectif et par là même les résistances possibles, à l'heure où la liberté individuelle se résume surtout à la liberté de se plier à l'autoritarisme de sa hiérarchie. Renvoyé à sa responsabilité personnelle en cas

d'échec, l'individu est soumis à un stress plus grand, une culpabilisation plus forte.

L'autonomie est aussi présentée comme la clef de la réussite de nos élèves puisqu'elle occupait une place décisive dans la réforme des lycées prévue par Darcos, où 15 % du temps scolaire était consacré au travail en autonomie. Même logique que l'accompagnement éducatif ou les PPRE : on prend du temps sur l'apprentissage collectif pour développer des cadres individuels qui, in fine, renvoient l'élève à sa seule responsabilité face à ses échecs. On sait par ailleurs que les élèves en difficulté sont les moins à même de mettre à profit les cadres de travail autonome, ce que les TPE en lycée par exemple confirment années après années. En ce sens, l'autonomie des élèves telle que la conçoit le gouvernement permet à l'école de se dédouaner de ses propres insuffisances et organise implacablement la sélection. L'autonomie participe donc bien de l'offensive libérale, et le mouvement syndical ne doit pas se laisser piéger par l'atomisation des situations qu'elle génère sur le terrain. Il doit en combattre le fondement libéral et proposer des réponses d'action collective. ●

Marie-cécile Perillat,
École Émancipée, Toulouse

Contribution au

THÈME I

**Pour l'école,
un plan ambitieux**

AVERTISSEMENT

Autres contributions
du Thème I
prévues pour le prochain cahier
et disponible sur le site :

**Incontournable, la physique
appliquée**

Bruno Bitouzé, U&A

**Information-
documentation :**
pour un nouveau départ !
Collectif national des enseignants
documentalistes du SNES

**A2 : une évaluation volée
et problématique**

Thérèse Jamet-Madec,
secteur contenus

N'oublions pas les EP1 !

Loïc Saint-Martin,
École Émancipée,
Collège Stella Blandy (31)

Les médiateurs scolaires :
le « décret Robien » des CPE
Jean-Marie Barbazanges, Régis
Rémy, Ingrid Darroman, CPE,
École Émancipée

**Technologie : pour le refus
du nouveau programme**

Le groupe technologie du secteur
Contenus du SNES, Alain Brayer

Et toujours pas d'agrégation en sciences et techniques médico-sociales !

La rénovation de la série technologique ST2S (sciences et technologies de la santé et du social, précédemment SMS) et la mise en œuvre du nouveau BTS SP3S (Services et Prestations des secteurs sanitaire et social) ont mis quelque peu en sourdine notre demande de création d'une agrégation propre à la spécialité, celle-ci reste pourtant toujours d'actualité.

En 2002, le ministère s'était engagé à ouvrir cette agrégation, la maquette était prête et sa concrétisation enfin imminente. Mais les changements politiques ont réduit à néant toutes ces avancées durement acquises. Donc, retour à la case départ ! Pourtant, les arguments ne manquent pas.

L'agrégation représente le seul moyen pour que les sciences et techniques médico-sociales soient reconnues comme discipline à part entière. La spécificité de la discipline n'est plus à prouver. De nombreuses universités offrent aujourd'hui aux étudiants des formations en licence et master dans ce domaine.

Des professeurs certifiés STMS enseignent déjà dans les IUFM et en post-bac. Ils sont sollicités par les universités et les IUT. D'autres font fonction de chefs de travaux ou sont encore sollicités, participant à des jurys de concours de recrutement d'enseignants, de pro-

fessionnels de la santé ou de travailleurs sociaux. L'agrégation répond à la juste reconnaissance des qualifications des enseignants de STMS ; elle est un moyen d'élévation du niveau des qualifications, d'amélioration des conditions de travail et de salaire (l'absence d'agrégation ferme, l'accès à certains postes ; IPR, chef de travaux...).

Au nom de l'égalité entre disciplines, enseignants et élèves, les collègues ne comprennent pas et ne supportent plus ce blocage du Ministère. Depuis longtemps ils ont tout fait pour que la série technologie SMS/ST2S s'affirme comme une voie de réussite pour les élèves ; et pour qu'elle réponde au mieux aux évolutions des besoins sanitaires et sociaux, ils ont réclamé et participé à la rénovation de ses contenus. Cette filière a fait la preuve de son efficacité et de sa contribution à la formation de professionnels dont la société a besoin pour maintenir ses devoirs de solidarité et de cohésion sociale.

Les avantages de la création de cette agrégation en termes d'image et de reconnaissance pour la filière sont donc évidents et il est urgent que le ministère le reconnaisse et le concrétise. ●

Mireille Schöhn, Dominique Balducci

Mastérisation : où sont les acquis ?

La direction du SNES claironne sa satisfaction de voir aboutir une de ses revendications : le recrutement des enseignantEs au master. Est-elle si sûre d'avoir raison ? Pas assez pour accepter d'en débattre, y compris au sein de sa majorité... Au dernier Conseil National, D. Robin a en effet refusé à des S3 de formuler le pré-rapport sur cette question de façon interrogative : « c'est un acquis sur lequel il n'y a pas lieu de revenir »...

Un acquis... pour Sarkozy et Darcos ! Bien trop contents de s'appuyer sur le SNES pour une contre-réforme qui conduit tout droit à la destruction du statut d'enseignantE ! Et pas fâchés non plus de susciter au passage des divisions dans la FSU...

Au lieu de considérer la mastérisation comme un élément du projet global de démantèlement du système éducatif du gouvernement, et de mobiliser de façon unitaire pour le retrait de toutes ces « réformes », la direction du SNES met en avant une « revalorisation » bien illusoire des seulEs enseignantEs du 2nd degré. Le rapport pointe les «risques» de coupures entre ancienNEs et néo-recrutéEs, mais rêve d'indices 518-963 pour les certifiéEs, 658-1058 pour les agrégéEs, se demande s'il faut maintenir 2 corps ou créer un nouveau corps à 2 grades... tout en évoquant – sans rire – un processus d'unification.

La réalité va plutôt tenir du cauchemar :

- s'il n'y a pas de prérecrutement au niveau bac, avec rémunération des années de formation, (et on n'en prend pas le chemin !), il n'y aura quasiment plus d'enseignantEs issuEs des classes populaires ;

- la suppression de l'année de stage rémunéré, la disparition programmée des IUFM et le retour du «compagnonnage» vont entraîner des régressions considérables dans tous les aspects de l'enseignement, tant disciplinaire que pédagogique ou didactique, tout en permettant à l'Etat de faire de substantielles économies ;

- enfin, dans le contexte de non remplacement d'unE fonctionnaire sur deux et de suppression de milliers de postes, la grande majorité des étudiantEs se destinant au métier d'enseignantE obtiendront un master sans jamais avoir le concours... et deviendront les futurEs précaires de l'Education. Les professeurEs de demain ne seront plus fonctionnaires ou, tout au moins, ce statut sera-t-il réservé à une petite minorité.

Comme les enseignantEs du supérieur qui ont voté une grève totale et illimitée à partir du 2 février, c'est le retrait sans préalable de cette réforme qu'il faut exiger. ●

Catherine DUMONT,
élue émancipation à la CA nationale



Mission générale d'insertion Coordination pédagogique et ingénierie de formation

Le transfert de la MGI aux EPLE a pour conséquence la prise en charge des élèves par les équipes éducatives à travers la mise en place des « groupes d'aide à l'insertion » (GAIN) et l'animation des actions de prévention et de mobilisation organisées au niveau de l'établissement scolaire, du district et du bassin de formation. À ce processus correspond l'évolution de l'activité des personnels de la MGI désormais recentrée sur le conseil aux équipes, la coordination pédagogique et l'ingénierie de formation.

L'extension du champ d'application de la MGI au-delà de la formation initiale pour l'accompagnement des jeunes sans diplôme ni qualification rend nécessaire une redéfinition de l'activité et des fonctions exercées par les personnels permanents. Elle met également en évidence l'articulation naturelle entre formation initiale et continue au niveau des personnels amenés à collaborer dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Il faut donner une véritable légitimité à la discipline du CAPES/CAPLP intitulée « coordination pédagogique et ingénierie de formation » (CPIF) de façon à pouvoir dans un premier temps faire correspondre le contenu de ce

concours à un authentique référentiel d'activité et de compétences. Sans renoncer aux référentiels existants (CFC, MGI, VAE, Apprentissage public, centre de bilans) il s'agit de donner une légitimité supplémentaire aux différents dispositifs en posant un cadre légal national sur lequel pourrait s'appuyer le recrutement des personnels concernés en travaillant à l'élaboration d'un référentiel d'activités et de compétences CPIF commun.

Au niveau de la mobilité et du choix offert aux personnels, cela ouvrirait de nombreuses passerelles et possibilités d'intervention soit en formation initiale (MGI) soit en formation continue (CFC, GRETA, VAE, centre de bilans). L'objectif est d'obtenir, au-delà d'un référentiel commun, la relance et la pérennisation de la section du CAPES/CAPLP et de construire en liaison avec le CNAM et les IUFM les poursuites d'études et les diplômes correspondant afin de compléter et finaliser le processus de formation et créer un corps d'inspection. Il faut noter à ce propos qu'existent déjà des DESS et des MASTERS se rapportant au domaine de la coordination pédagogique de l'ingénierie de formation et de la préparation à l'insertion sociale et professionnelle. ●

Groupe MGI national

Pour ne pas être tou-te-s précaires, luttons pour la titularisation

La précarité est un levier de Sarkozy, pour imposer sa politique de casse et de classe. Les suppressions de postes sont facilitées par la « variable d'ajustement » des précaires.

Les luttes de l'ensemble des personnels sont « précarisées » : la défense des statuts est de plus en plus difficile avec la multiplication des non titulaires (vacataires, contractuelles, CAE, AE... et CDI, sans réelle garantie d'emploi), de plus en plus sous contrats privés et donc du ressort de prud'hommes où la FSU est absente. Les secteurs où sont recrutés les plus de précaires, comme les 5 000 contrats aidés pour lutter contre l'absentéisme, sont les plus menacés (vie scolaire, orientation, AS...). Le primaire perd ses remplaçants. Une agence du remplacement est prévue.

La lutte contre la baisse et l'individualisation des salaires pâtit de ceux très bas des précaires. Les luttes contre les « réformes » ont du mal à associer les précaires, plus fragiles et premiers réprimés.

La défense du recrutement et de la formation des enseignantEs est battue en brèche par les appels d'offre généralisés dans les ANPE et dans les Facs, à destination du vivier de titulaires du Master 2 mais pas des concours de plus en plus malthusiens, ou titulaires du Master 1 découragés par l'allongement de la formation.

La défense efficace des statuts et des conditions de travail de touTEs impose des réponses syndicales crédibles à la précarité. Les directions académiques et nationale du SNES se satisfont de la création de CCP de précaires, qui vont brasser des non droits et entériner impuissantes les fins de contrats.

Mieux vaut organiser ces personnels, par la syndicalisation et la généralisation de collectifs intersyndicaux, que le SNES doit soutenir ou initier. L'objectif est d'associer plus les précaires à des luttes collectives, dont ils verraient l'utilité pour eux-mêmes. Cela pose immédiatement la question des revendications, le SNES restant une des rares organisations à ne pas exiger la titularisation sans conditions de touTEs les non titulaires déjà recrutés et l'arrêt du recrutement de précaires. La direction UA justifie cette position par la défense des concours, que par ailleurs elle laisse attaquer par la mastérisation, la fin des IUFM et de la formation professionnelle en échange d'une illusoire revalorisation.

Il n'est que temps d'adapter la stratégie du SNES sur la précarité... avant que nous ne soyons touTEs précaires. ●

Isabelle Ungemach,

élue suppléante Émancipation à la CA nationale

Pour toutes et tous, égalité des Droits !

Contribution au

THÈME 3

Pour des alternatives économiques et sociales

La politique menée par Sarkozy détruit un à un, méthodiquement tous les acquis et droits sociaux arrachés depuis plus de 50 ans. Bien entendu, ce sont les plus faibles et les plus fragiles de la société qui en souffrent en premier et de la façon la plus violente : les chômeurs, les précaires mais aussi et surtout les immigrés, qu'ils aient des papiers ou non ! Avec Sarkozy et la nomination d'un ministre de l'immigration et de l'identité nationale, la politique anti-immigrée s'est considérablement aggravée. Les conséquences sont chaque jour plus terribles : arrestations massives (plus de cent mille par an) et totalement arbitraires, « placements » en centre de rétention (y compris d'enfants de quelques mois) dans des conditions inhumaines et expulsions massives (30 000 en 2008) de familles et d'enfants, y compris de l'Union Européenne. Cette politique menée par le « ministre de la rafle et du drapeau » fait régner un véritable climat de terreur, qui peut conduire à la mort ceux qui tentent d'échapper à la police.

Mais la chasse aux sans-papiers n'est qu'une facette de la politique anti-immigrée, le gouvernement s'attaque aussi à celles et ceux qui ont des titres de séjour. La loi Céséda restreint les conditions de

séjour des immigrés et la possibilité d'obtenir la nationalité française. Celles et ceux qu'on appelle les « sans » (sans toit, sans travail, sans diplôme) sont en majorité des immigrés qui vivent ici depuis des années ! La récente lutte (qui continue toujours) des travailleurs sans papiers est exemplaire et montre qu'il est possible d'arracher à des victoires qui restent pourtant partielles. L'action des associations de défense des immigrés pour obtenir des papiers (comme RESF) ou un logement (le DAL) est absolument nécessaires mais ne résout pas l'essentiel. En remettant en cause les droits des immigrés, c'est les droits de tous qui sont menacés : droit d'expression, droit de circulation, droit de manifestation. C'est aux droits de tous que Sarkozy s'attaque, c'est pour cela que tous doivent avoir les mêmes droits pour résister ! Résister dans la rue, mais aussi dans les urnes. Alors que nous venons de célébrer les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Snes doit aller de l'avant et réclamer des droits nouveaux pour faire de tous, en France, des citoyens à part entière. Réclamons et battons-nous pour le droit de vote des immigrés à toutes les élections politiques. ●

Alain Ponvert, *École émancipée*



Les retraités : des actifs d'un autre genre ?

Le rapport préparatoire au congrès (thème 3) évoque l'activité des retraités dans le paragraphe sur la reconnaissance du travail.

Je pense qu'il faut distinguer les deux choses.

L'activité des retraités se déploie dans des conditions et des contextes juridiques économiques, organisationnels totalement différents. On parle de travail bénévole. On pourrait parler de travail citoyen au sein des institutions électives et des associations. Il y a vraiment urgence à changer la représentation de la société sur l'activité sociale des retraités et leur rôle et dépasser l'image complaisamment véhiculée de retraités boulets économiques entravant le développement de la société. Le syndicat peut y contribuer.

L'activité de travail des professionnels comme l'activité sociale des retraités souffrent d'un déni de reconnaissance mais pour des raisons presque opposées.

La première parce qu'elle est insérée dans des rapports économiques et juridiques de domination, de subordination et d'exploitation qui s'opposent au pouvoir d'agir des travailleurs sur leur propre travail et qui attribuent abusivement le pouvoir de commandement du travail aux seuls employeurs.

La seconde au contraire parce qu'elle échappe largement

aux rapports marchands qui tendent à devenir la mesure de toute activité reconnue.

Mais pourquoi le syndicat devrait-il se préoccuper de l'activité des retraités ?

Le syndicat représente les retraités comme ex-professionnels, ex-fonctionnaires, ex-travailleurs, comme pensionnés (de l'État pour ce qui nous concerne) mais aussi pour tout ce qui a trait à leurs intérêts, à leur qualité de vie, à leur place reconnue dans la société. La capacité à développer des activités de leur choix, intéresse au premier chef les retraités : c'est vital pour leur développement personnel. Ces activités sont aussi vitales pour le développement des rapports sociaux, du « vivre ensemble ». C'est aussi l'activité syndicale des retraités et parmi les retraités qu'il faudrait interroger et mettre en débat avec les intéressés. Peut-être que le travail syndical concernant la reconnaissance des multiples activités et rôles sociaux des retraités appelle d'autres pratiques, d'autres modes de fonctionnement collectifs avec les intéressés eux-mêmes. Ça pourrait aussi contribuer à améliorer la syndicalisation des retraités. ●

Yves Baunay, *retraité 94, animateur du chantier travail à l'Institut de recherche de la FSU*

Revenir à l'action syndicale !

Contribution au

THÈME 4

**Pour la rénovation
du syndicalisme**

Chaque jour apporte son lot insupportable de dégradations dans l'Éducation nationale : suppressions de postes, réduction de l'offre d'enseignement, « réforme » du lycée, casse du statut de la fonction publique, cartes scolaires, baisse du pouvoir d'achat...

Aucun établissement n'est épargné (1 200 postes supprimés dans l'académie de Toulouse depuis 2003) tandis que les postes à complément de service se multiplient.

Le syndicat s'avère impuissant à régler les problèmes des collègues, à faire respecter les droits des personnels (TZR, droit syndical). La profession s'éloigne d'un syndicalisme qui intéresse de moins en moins de monde.

Les rectorats n'hésitent pas à bafouer la réglementation (les fameux « vœux zéro » de l'académie de Toulouse). Pouvons-nous encore nous contenter d'une opposition de principe, comme le rituel boycott des commissions, le temps de retourner siéger sans avoir rien gagné ?

Ce n'est un secret pour personne, nos rituelles « journées d'action » toutes les six ou huit semaines, mêmes bien suivies, mènent à l'échec et au découragement. Les collègues se demandent comment arrêter le rouleau compresseur, et faute d'espoir, se mettent en recherche d'une solution individuelle.

Continuer ou changer ?

Nous devons développer un syndicalisme en rupture avec le « syndicalisme de proposition et d'action » qui ne parvient qu'à accompagner les régressions et les renoncements, au mieux en les décryptant et en les analysant. Nous avons besoin d'un syndicalisme plus offensif, inventif, véritablement à l'écoute des initiatives de tous, qui les fasse connaître, capable de fédérer et de valoriser l'action des S1, qui ne jette d'anathèmes sur personne. Les collègues sont, beaucoup plus qu'on ne le dit, prêts à agir, tant les régressions qu'ils subissent sont insupportables, comme l'attestent les nombreuses actions d'établissements.

L'existence d'un potentiel de mobilisation et de colère est indéniable. Il est donc urgent de choisir des pratiques syndicales qui prennent en compte ce que disent les collègues, et de construire l'action, à partir des secteurs les plus mobilisés plutôt que déplorer « l'inégalité des mobilisations » ou de se caler sur le plus petit dénominateur commun.

Il y va de notre intérêt à tous, l'existence même de l'Éducation nationale est menacée, ce qui n'est d'ailleurs qu'un aspect de toutes les régressions auxquelles nous assistons dans notre pays. ●

Edouard Martin, élu Émancipation au bureau départemental du SNES Aveyron

Parité : ne nous trompons pas de combat !

Nos statuts méritent certainement d'être actualisés, mais, en l'absence d'éléments véritablement nouveaux, quel est l'intérêt de reposer systématiquement des questions déjà largement tranchées il y a 2 ans ? Sur la parité, 72 à 80 % des votes avaient rejeté les amendements.

Poser la question de la parité sous la forme déposée par EE, c'est laisser entendre qu'il existe une volonté consciente ou inconsciente d'exclure les femmes dans le SNES que seule une modification des statuts peut contrer, c'est focaliser sur une discrimination alors que le problème de l'investissement syndical et du renouvellement est plus large et que les études statistiques montrent clairement qu'une dissymétrie importante demeure dans la répartition des tâches domestiques au sein du couple. C'est d'abord en s'interrogeant sur l'égalité réelle que le SNES fera progresser la place des femmes, dans la vie professionnelle comme dans la vie publique.

Poser la question sous cette forme laisse aussi penser que les femmes sont absentes du SNES. On nous dit que cela a valeur d'exemple, mais fait-on des statuts pour l'extérieur ?

C'est enfin mettre en difficulté le fonctionnement des instances, mais pas forcément dans le sens voulu : à Lille, les

compositions actuelles des CAPA ne respectent pas la parité (chez les agrégés 5 femmes sur 6 titulaires, pour les certifiés, 7 sur 11 et 3 sur 5 chez les CPE), notre secrétariat académique stricto-sensu comprend 4 femmes sur 5 membres, avec alternance stricte comme secrétaire académique depuis plus de 30 ans.

Le débat sur la parité est nécessaire, il n'est pas artificiel dans le domaine politique, mais qui pourrait donner un exemple d'une responsabilité refusée au SNES à une camarade sous prétexte qu'elle est une femme ? À l'inverse, comment concevoir de refuser un militant(e) sous prétexte que les quotas sont atteints ?

Au niveau des pratiques syndicales, la question qui mériterait d'être posée, c'est comment susciter l'investissement de tous, à tous les niveaux et le faciliter ?

Cela passe d'abord par des moyens (décharges plus nombreuses dans les académies, voire dans les établissements), par une autre façon de fonctionner (des réunions en dehors des mercredis, prendre le temps de passer le témoin, de transmettre l'expérience ...), par un « statut » du délégué syndical (en particulier dans les S1) protégeant le militant de l'autoritarisme local, etc. ●

Karine Boulonne, Karine Van Wynendaele
Secrétaires académiques adjointes
à Lille



Contribution au

THÈME 4

**Pour la rénovation
du syndicalisme**

Un congrès tous les deux ans : une nécessité !

Nos congrès nationaux se déroulent tous les deux ans. Deux membres de la CAN proposent, une nouvelle fois, de soumettre au vote des syndiqués un changement de la périodicité pour qu'ils aient lieu tous les trois ans.

Malgré ses lourdeurs, le congrès est le moment où s'offre le mieux la possibilité de s'exprimer à l'ensemble des syndiqués, dans le débat, la remise en cause et l'écoute. On peut se gausser des virgules, c'est aussi un moment de formation pour de nouveaux militants et de vie démocratique sans pareil dans le paysage syndical. La comparaison avec la FSU (congrès tous les trois ans) est difficile, puisque les délégations sont plus restreintes, plus formelles, plus « expertes ». Ne serait ce pas au contraire un argument pour maintenir nos congrès tous les deux ans et ainsi le lien entre mandats et représentants ? Par ailleurs, sans nier les difficultés du militantisme académique ou départemental, comment expliquer que la solution proposée soit de toucher à ce qui constitue la pierre angulaire de la démocratie et de la réflexion syndicales, au risque de réserver cette dernière au niveau national ?

Cette énième tentative (la proposition a déjà été débattue et battue) nous étonne d'autant plus qu'elle est

faite dans une période d'actualité syndicale particulièrement chargée : depuis les mois, nous constatons que les mandats ne suffisent plus à déterminer la position du SNES sur la réforme des lycées ou des recrutements, que certaines questions n'ont pas été tranchées, ce qui rend les discussions avec le ministère particulièrement délicates.

Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter qu'un débat sur la réforme des lycées concernant l'ensemble des syndiqués puisse se dérouler et qu'il ne faille pas attendre 2010, trois ans après Clermont, pour qu'il ait lieu (même si la décision de réunir un congrès extraordinaire pouvait toujours être prise en théorie).

Ce qui se passe pour le lycée, pour la masterisation cette année, concernera très vite un ou d'autres secteurs. Même si un congrès est lourd et mobilisateur d'énergie, peut-on réellement davantage espacer notre réflexion collective sur le système éducatif que nous voulons ? C'est bien aux syndiqués de définir les orientations que doit défendre le SNES, il en va de notre fonctionnement démocratique. ●

Michel Devred, Karine Boulonne,
Karine Van Wynendaele
Membres de la CAN

Syndicalisme des retraité(e)s

La réforme Fillon produit ses effets : à carrières identiques les néoretraités et, encore plus, les néoretraitées partent avec des pensions sévèrement amputées par rapport aux retraité(e)s d'avant la réforme. Heureusement notre syndicalisme a su empêcher Sarkozy et Fillon de nous imposer les fonds de pensions qu'ils prônaient et éviter ainsi un désastre. Mais ils ne désarment pas pour mettre à bas la protection sociale solidaire, repousser l'âge de la retraite, laminer les pensions (parachutes dorés et stock options restent à l'abri) et étrangler les services publics. Les campagnes sur les « retraités bienheureux » outre leur indécence pour les millions de très faibles pensions visent surtout à réduire encore celles des futur(e)s retraité(e)s.

Or les retraité(e)s peuvent jouer un rôle essentiel pour que la solidarité avec les actifs fasse pièce à ces agressions. Elles et ils sont déjà à leurs côtés pour défendre les services publics, imposer une revalorisation du métier, préserver une protection sociale solidaire. Elles et ils prennent leurs propres initiatives sur le terrain des pensions, de la protection sociale.

Mais pratiquement seul(e)s les ancien(ne)s militant(e)s se syndiquent à la retraite. C'est un handicap considérable pour une défense efficace de notre communauté d'intérêts. Il faut convaincre des milliers de collègues de rejoindre dès leur départ en retraite les plus de 7 000 syndiqué(e)s retraité(e)s du SNES et les plus de 20 000 de la FSU.

Il faut aussi se donner les moyens de mieux prendre en compte les réflexions, les propositions et les revendications des retraité(e)s dans la vie syndicale et dans la vie fédérale. C'est un enjeu décisif pour les convaincre que leur place est aux côtés des actifs dans leur syndicat et que c'est là que les uns et les autres auront leur pleine efficacité. Sinon la désyndicalisation ou le repli sur des amicales à buts « divers » et les attaques gouvernementales ont un bel avenir. ●

Pierre Toussenet



« Jeunes » et « vieux » retraités ?

En 2005, le COR a présenté les trois périodes de la vie d'un senior retraité sauf accidents de santé : une période de retraite active de l'ordre d'une quinzaine d'années, une période « de retraite de sa retraite » avec un repliement sur la sphère familiale et des activités personnelles et une période du grand âge voire de dépendance.

Les syndiqués en devenant retraités :

– soit poursuivent leur mode d'engagement ; ils continuent à gérer leur domaine de compétence, au même rythme, avec le même type de pouvoir et de reconnaissance d'eux-mêmes par le syndicat. Cette simple reproduction de leur vie d'actif peut être le moyen de refuser le vieillissement, une fuite en avant ou au contraire le moyen de se bâtir un nouvel équilibre et une nouvelle identité ;

– soit choisissent des activités plus hédonistes ou s'investissent dans des activités familiales ou de proximité, ou dans des activités plus structurées (engagement associatif, politique ...), s'acquittant de leur cotisation syndicale par pure solidarité ;

– soit veulent une rupture totale et ne se syndiquent plus.

Actuellement dans notre syndicat, la direction incite « les jeunes retraités » à conserver les responsabilités qu'ils avaient en tant qu'actifs plutôt que de s'investir

dans la construction d'un véritable syndicalisme de retraités militants qui ne se résume pas à la défense des problèmes liés à l'âge. Certes le syndicat doit pouvoir bénéficier de l'expérience des anciens mais doit surtout se renouveler et favoriser l'émergence des jeunes avec leurs qualités et leurs défauts.

En favorisant le maintien des retraités jeunes ou vieux dans des responsabilités « d'actifs », le syndicat vieillit et n'incite pas les jeunes générations à s'investir dans un contexte peu favorable à l'engagement syndical.

Il n'est pas interdit de penser que c'est une erreur de distinguer « jeunes et vieux » retraités surtout si c'est pour cantonner les « vieux » dans un syndicalisme d'un autre âge.

Tous les retraités du SNES, dans leurs sections et dans les sections fédérales des Retraités, contribuent à la construction d'un syndicalisme « retraité » actif, unitaire, ouvert sur le monde. Tous les problèmes étant liés, ils continueront à se battre pour un salaire décent pour tous, des pensions justes et améliorées, une éducation à la hauteur des exigences des jeunes, une vraie justice sociale, des logements décents, bref pour remplacer la politique du tout libéral par une vraie politique de progrès et d'égalité dans une société plus juste et plus humaine. ●

Françoise Grosmann

Contribution au

THÈME 4

Pour la rénovation
du syndicalisme

Avec ce Pouvoir, le « dialogue social », c'est la confrontation de classe

« Et si la bataille pour l'école était en voie d'être gagnée ». Ce n'est pas le titre d'un tract SNES, mais celui d'un torchon UMP appelant la population « à faire corps derrière le gouvernement » contre « les mouvements rétrogrades de cet automne soutenus par les plus virulents des syndicats d'enseignants et d'étudiants ». Considérant « qu'aujourd'hui, tout est réuni pour la réussite de cette école « d'excellence » capable de se défaire des poids du passé... Parce que la réhabilitation du travail et du mérite est indispensable au redressement du pays », l'UMP détaille ses attentes en passe d'être satisfaite, qui sont toutes les « réformes » Darcos. Dont le SNES doit demander le retrait.

Darcos, ironise « la France marche plus vite que les cortèges ». Il résume la doctrine du Pouvoir : l'école et la production de richesse doivent marcher plus vite que les travailleurs qui les font tourner ?

Le capitalisme, pour dépasser sa crise et pour maintenir l'inflation des profits, porte la guerre sur tous les fronts, travail, protection sociale, services publics. À commencer par l'École, et les médias, pour façonner des consommateurs acritiques, captés par les produits les plus rentables, plutôt que des producteurs qualifiés (La part dans l'économie de la production par

rapport à la vente diminue, et les stocks s'accumulent avec la crise).

Le spadassin du libéralisme Sarkozy adapte le boniment : on « régule » en injectant des centaines de milliards sans contrepartie dans la finance, les « caisses vides » laissent la place à « la crise » pour justifier « les réformes » et pour dissuader de faire grève le 29/1. Par contre il ne change sa stratégie qui gagne : « le dialogue social », mélange de reconnaissance gratuite et d'hypothétiques miettes pour les appareils syndicaux. Ça marche bien, surtout dans l'EN où les syndicats sont si forts. Entre les concertations bidons et les entrevues furtives à l'Élysée les directions syndicales – SNES en tête – ne trouvent pas le temps d'essayer de construire un rapport de force, avant comme après le 29 janvier. Du coup, il revient aux AG, aux coordinations, aux résistantE civiques, aux désobéisseurs-ses, dans le premier degré, le supérieur, aux lycéenNES, d'être en première ligne dans cette guerre de classe... pour que nous ne payions pas la crise du capitalisme !

C'est de ce gâchis, que la direction UA/EE du SNES a à répondre. ●

Olivier Vinay,

élu Émancipation à la CA nationale

Solidarité avec le peuple de Gaza

Dans l'Université Syndicaliste de janvier 2009, on lit à propos de Gaza : « les efforts diplomatiques de l'Union Européenne, de l'Égypte et de l'ONU en vue d'une trêve... n'ont pour l'instant donné aucun résultat... »

On croit rêver ! Les rédacteurs de L'US ignorent-ils que l'Union Européenne est totalement complice du crime perpétré à Gaza, qu'elle a rehaussé ses relations avec Israël, que Tzipi Livni a obtenu chez Sarkozy et Moubarak l'autorisation d'attaquer et que l'Égypte contribue au blocus de Gaza ?

Ce texte syndical passe totalement à côté des urgences de l'heure. Il faut exiger la fin du blocus et la reconnaissance du Hamas (qui a gagné les élections palestiniennes, ne l'oublions jamais). Ne pas le dire, c'est être

au côté de l'agresseur. Il faut mettre fin à l'impunité des dirigeants israéliens en exigeant l'inculpation de Livni, Olmert et Barak pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Ils sont avec leurs généraux responsables de 1 500 morts (pour moitié des femmes, des enfants, des vieillards) et de plus de 100 000 sans abri. Le SNES et tout le mouvement syndical doivent rejoindre les centaines d'associations qui prônent le boycott, la fin des investissements et des sanctions contre Israël tant que durera l'occupation de la Palestine (à l'image de ce qui a été fait contre l'Apartheid). Il fut un temps pas si lointain où le SNES mettait sur le même plan l'agresseur et l'agressé. Il fut un temps où il avait des relations privilégiées avec la Histadrout, syndicat israélien qui a approuvé l'attaque contre Gaza. Il est temps de corriger cette orientation. Il est temps de condamner sans réserve le massacre qui vient de se dérouler. Il est temps de mettre fin à une impunité qui permet à la fuite en avant criminelle des dirigeants israéliens de perdurer.

Il est temps que le SNES prenne enfin sa place dans le mouvement de solidarité avec la Palestine. Pour l'instant sa présence dans les manifestations était assez confidentielle et il a refusé de signer les textes d'appel aux manifestations. C'est quoi cette frilosité ? ●

Pierre Stambul (*Émancipation*)



Conflit israélo-palestinien : pour une position équilibrée du SNES

Les derniers événements au Proche-Orient ont relancé le débat au sein de la profession. Le SNES doit-il intervenir ? Oui. Le SNES doit-il choisir un camp ? NON ! Le SNES doit se positionner comme une force d'équilibre qui tend la main aux deux parties, qui essaie de trouver des voies de dialogue. En cela le congrès de Lille reste exemplaire. La présence d'un représentant d'Israël et de Palestine montrait que notre syndicat était à la recherche d'un dialogue, d'une attitude responsable ! Aujourd'hui la direction du SNES se laisse entraîner par les plus extrêmes vers une position radicale inacceptable ! Une attitude arrogante n'est pas appropriée ! Prenons un exemple polémique qui nous renvoie à notre incapacité de simplement écouter : La construction du DDS (dispositif de séparation) : Condamné dès sa construction en 2003, il répond pour Israël à un impératif stratégique, empêcher des « kamikazes » d'entrer sur son territoire depuis la Cisjordanie. Quel bilan ? Entre 2002 et 2007, le nombre de victimes d'attentats est tombé de 451 morts à 13 morts ! Les derniers attentats (Eilat et Dimona) ont eu lieu dans la zone non encore circonscrite par le dispositif. Face à ce résultat, est-il impossible d'entendre (ENTENDRE n'est pas ACCEPTER) que les Israéliens soutiennent largement ce dispositif ? Les exemples sont nombreux y compris pour essayer de comprendre le large soutien des israéliens à l'intervention de Tsahal. Ecrire ce texte peut exposer à la colère de beaucoup, d'abord les minoritaires, toujours prompts

à donner des leçons, mais qui participent à des manifestations où l'on entend : « solidarité Hamas; à mort Israël ! », je leur laisse le soin d'expliquer cette position... mais il semble que la différence entre un discours antisioniste et antisémite n'a jamais été aussi fine. Je m'adresse d'abord aux camarades U&A, nous ne devons pas nous laisser aller vers des chemins qui ne sont pas les bons, notre syndicat doit rester un outil de paix, de dialogue, pas de haine ! Le SNES doit chercher par tous les moyens à être un lieu de rencontres, d'écoutes, où tout le monde peut exposer ses idées, sans être insulté. Nous sommes des syndicalistes, nous parlons avec le peuple, avec tous les peuples sans exclusive, sans préjugé. Espérons que le congrès de Perpignan s'inspire de celui de Lille, alors nous aurons joué notre rôle, celui de la Paix. ●

Denis Villar, *membre U&A CA Bordeaux.*



AVERTISSEMENT

Autres contributions
du Thème IV
prévus pour le prochain cahier
et disponible sur le site :

Un Congrès pour quoi faire ?
Les élu(e)s école émancipée
au BN du SNES

Le syndicalisme
de « connivences » à un prix
Nicole Desautels (83)